

SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

TABLEAU DE BORD

2018



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE



Ce projet est co-financé
par l'Union Européenne

UNION EUROPÉENNE
L'Europe s'engage en Pays-de-la-Loire
avec le Fonds Social Européen



SIAO 49

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

du Maine et Loire

51 rue des Chaffauds

49000 ANGERS

02.41.47.79.11

accueil@siao49.fr

www.siao49.fr

Contact :

Paul COUTENS

Chargé de mission de l'Observatoire Social

02.41.47.79.12

Réalisation :

Paul COUTENS

SOMMAIRE

Volet Urgence.....p2

Offre d'hébergement d'urgence.....	p3
Demandes au 115 et réponses apportées.....	p4
Les demandes au 115 ayant abouti	p5
Les demandes au 115 n'ayant pas abouti	p6
Typologie des ménages selon la composition familiale.....	p7
Typologie des ménages selon la nationalité et la tranche d'âge.....	p9
Nuitées et occupation des dispositifs.....	p10

Volet Insertion.....p12

Offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné.....	p13
Articulation Urgence-Insertion.....	p15
Demandes d'insertion effectuées auprès du SIAO.....	p16
Carte de la demande d'insertion selon la commune de résidence du ménage. p17	
Typologie des ménages selon la composition familiale et l'arrondissement de résidence.....	p19
Typologie des ménages selon la composition familiale et la tranche d'âge.....	p20
Typologie des ménages selon l'arrondissement et la tranche d'âge.....	p21
L'hébergement au moment de la demande.....	p22
Les motifs de la demande d'hébergement.....	p23
Les prescripteurs.....	p24
L'instruction des demandes auprès du SIAO.....	p25
Les ménages orientés vers le SIAO.....	p26
Les ménages non orientés.....	p29
La liste d'attente au 31/12/2018.....	p30
Les ménages entrés.....	p32
Les délais d'attente avant intégration.....	p33
De l'orientation à l'entrée.....	p34
Les ménages sortis.....	p37
Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure.....	p38
Les types de sorties.....	p39

VOLET URGENCE

- **35 071** demandes d'hébergement d'urgence formulées au 115 en 2018
- **1 853** ménages demandeurs dont **80,1 %** de personnes seules
- Représentant **2 622** personnes dont **26,5 %** de moins de 18 ans
- **24 023** réponses ayant abouti à un hébergement d'urgence soit 68,5 % des demandes
- **120 470 nuitées** sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement d'urgence sur 2018

Offre d'hébergement d'urgence

Janvier 2019 : capacité totale de 373 places (dont 49 places en Accueils-Ruraux)

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale
Arrondissement d'ANGERS	Abri de la Providence	Places CHRS HU	17	302
		Places HU - Passerelle	58	
		Places Hôtels (capacité théorique)	24	
		Mise à l'abri - Chemin de Traverse	61	
	Secours Catholique / Abri de la Providence	Accueils Péri urbain	6	
		Accueils ruraux	14	
	France Horizon	Places HU - hors CHRS	50	
		Dispositif alternatif nuitées hôtel (DANH)		
	SOS Femmes	Places HU – CHRS (FVV)	12	
		Place HU - Hors CHRS (FVV)	6	
Aide Accueil	Places HU - Passerelle	46		
Bon Pasteur – Foyer Béthanie	Place CHRS HU (FVV)	6		
Emmaüs	Place HU	2		

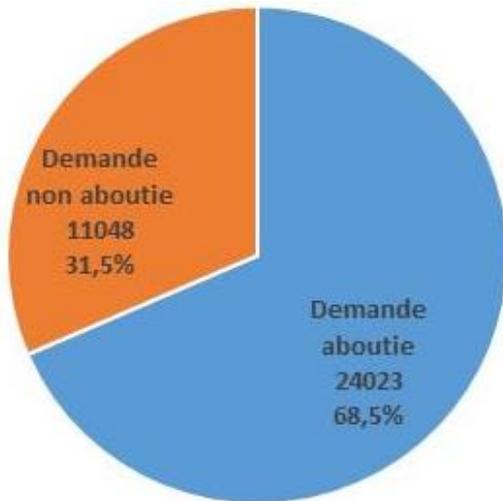
Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale
Arrondissement de CHOLET	Secours Catholique/ Abri de la Providence	Accueils ruraux	14	31
		France Horizon – Abri des Cordeliers	Places CHRS HU	
	Bon Pasteur – Foyer Pelletier	Places CHRS HU (Femmes)	8	
		Places HU - hors CHRS- (unité familiale)	1	

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale
Arrondissement de SAUMUR	ASEA CAVA Foyer	Places CHRS HU	14	31
	Secours Catholique/ Abri de la Providence	Accueils ruraux	12	
	Habitat Solidarité	Places HU - hors CHRS - (unités familiales) (FVV)	5	

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale
Arrondissement de SEGRE	Secours Catholique / Abri de la Providence	Accueils ruraux	9	9

Demandes au 115 et réponses apportées

Les réponses apportées par le 115 aux demandes d'hébergement d'urgence en 2018



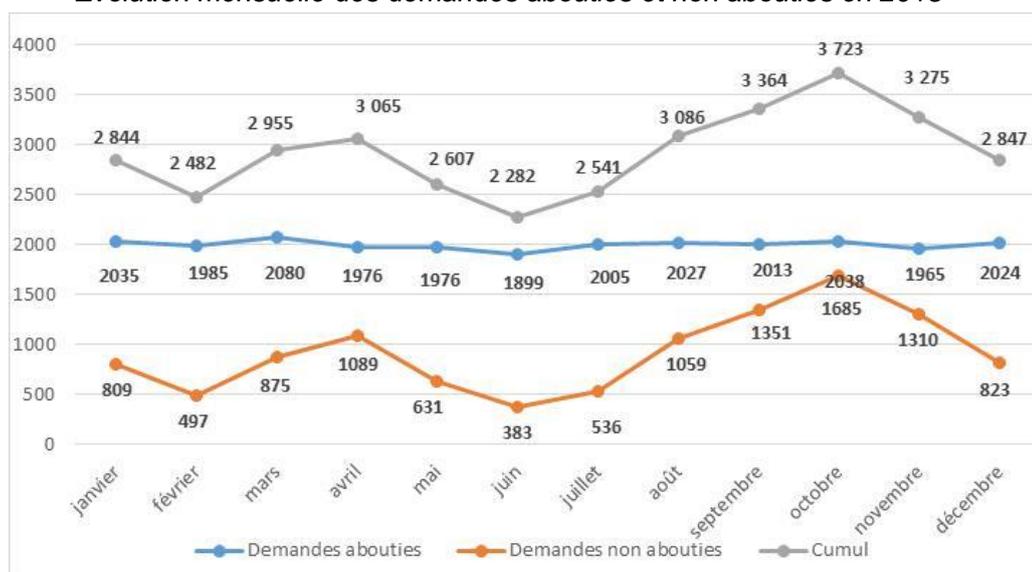
Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2018

35 071 demandes d'hébergement d'urgence ont été formulées en 2018 par 1 853 ménages comprenant 2 622 personnes.

Le 115 a apporté **24 023 réponses ayant abouti à un hébergement** (soit 68,5% des réponses contre 75,1 % en 2017 et 81,4% en 2016) et **11 048 réponses n'ayant pas abouti** (24,9%).

La diminution de la part des demandes abouties est due à **l'augmentation importante du nombre des demandes entre 2017 et 2018** (30 669 en 2017 contre 35 071 en 2018 soit 14 % d'augmentation). On constate d'ailleurs que **le nombre de demandes abouties en 2018 est supérieur à celui de 2017** (+ 991 demandes abouties).

Evolution mensuelle des demandes abouties et non abouties en 2018



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2018

En 2018, le 115 reçoit en moyenne 2 923 demandes par mois. Le nombre de demandes par mois se situe entre 2 282 en juin et 3 723 en octobre. En termes de dynamique annuelle, on observe une relative stabilité de la demande autour de la moyenne annuelle entre janvier et avril hormis pour le mois de février où la demande est moins importante (à relativiser au vu du nombre de jours dans le mois). La demande chute au mois de mai et juin et reste relativement basse en juillet. Elle remonte à partir du mois d'août pour atteindre son pic annuel au mois d'octobre. Entre août et novembre le nombre de demandes est au-dessus de 3000 chaque mois. Elle redescend finalement en décembre à un niveau proche de la moyenne annuelle.

Comme en 2017, le nombre de demandes abouties se situe à des niveaux très proches chaque mois (entre 1899 et 2080). On note la difficulté à répondre à la demande lorsqu'on dépasse les 2 600 demandes par mois (entre 25% et 45 % de demandes non abouties sur les mois concernés contre 21 % et moins les autres mois).

Les demandes au 115 ayant abouti

Le poids des réponses ayant abouti selon la composition familiale en 2018

Composition du ménage	Nbre de demandes	Réponses Abouties	
		en nombre	en %
Homme seul	9980	7396	74,1%
Femme seule	1913	1148	60,0%
Couple ou groupe avec enfant(s)	12063	7944	65,9%
Femme seule avec enfant(s)	7786	5219	67,0%
Homme seul avec enfant(s)	10	10	100,0%
Couple ou groupe sans enfant	2993	2097	70,1%
Mineur isolé non accompagné	326	209	64,1%
Total	35071	24023	68,5%

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2018

Pour les personnes seules, les demandes ayant abouti sont de 72 % en 2018 (71 % en 2017). On note que la part des réponses positives pour les femmes seules est nettement inférieure à celle des hommes seuls : - 14,1 points de %. Un des éléments de réponse à cette différence est la difficulté pour les femmes seules à obtenir une place sur le site « famille » des Chemins de Traverses. Les hommes seuls bénéficient quant à eux d'un site spécifique dédié.

Pour les ménages composés de plusieurs personnes la part des réponses positives se situe entre 64 % et 70 % (hormis pour les hommes seuls avec enfant(s), mais le nombre de demande est très faible). La présence d'un enfant ou non ne semble pas influencer sur le taux de réponses positives.

Enfin, pour les isolés se déclarant mineur, la part des réponses abouties est de : 64,1 % (209 sur 245).

Les demandes au 115 n'ayant pas abouti

Répartition des motifs de réponses aux demandes n'ayant pas abouti en 2018

	Nombre	En %
Absence de places disponibles ou compatibles avec la composition du ménage	8 008	72,5%
La personne ne s'est pas présentée	851	7,7%
Statut administratif de la personne	695	6,3%
Personne a trouvé une autre solution ou s'est maintenue dans l'hébergement où elle était	507	4,6%
Refus de la structure d'accueillir la personne orientée	80	0,7%
Refus de la proposition par l'utilisateur	62	0,6%
Personne ayant encore besoin de soins médicaux ou hospitalisation	48	0,4%
L'utilisateur n'a pas rappelé le 115 ou a raccroché	48	0,4%
Refus du 115 lié au comportement de l'utilisateur (agressivité...)	45	0,4%
Départ volontaire de la personne à son arrivée / Conditions d'accueil et de prise en charge inadaptée	40	0,4%
Personne ne relevant pas du 115	30	0,3%
Refus du 115 lié à la problématique du demandeur	18	0,2%
Fin de prise en charge	17	0,2%
Eloignement géographique / manque de transports en commun	13	0,1%
Refus de séparation familiale	6	0,1%
Problème de mobilité (handicap)	2	0,0%
Information non renseignée	314	2,8%
Autres motifs	264	2,4%
Total	11 048	100%

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2018

Sur les 11048 demandes non abouties, près de 3 sur 4 (8008 demandes) ont pour motif l'« absence de places disponibles » ou l'« absence de places compatibles avec la composition des ménages ». Cela représente en moyenne 21,9 demandes par jour sur l'année. Ces deux motifs sont en forte augmentation par rapport à 2016 et 2017 : 55,3 % en 2017 et 53,3 % en 2016. Sur ces 4 224 demandes : 58,1 % proviennent de personnes de pays Hors UE, 7,6 % de personnes française, 1,4 % de personnes d'un pays de l'UE et pour 32,9 % la nationalité des personnes n'est pas renseignée.

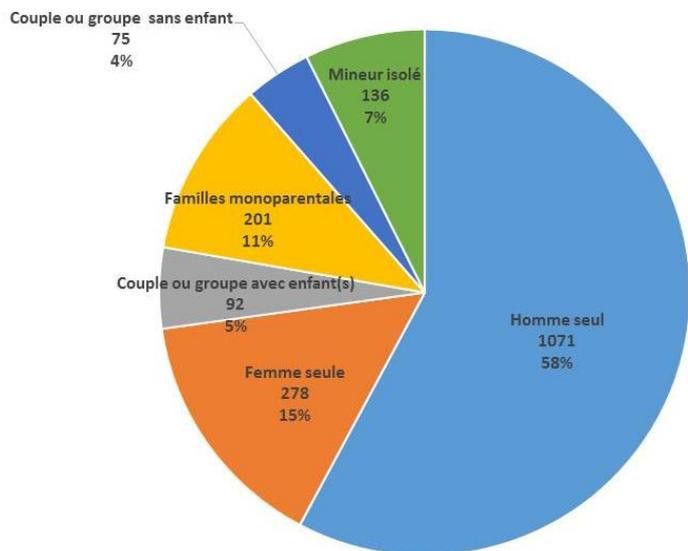
On retrouve ensuite comme **second motif de demandes non abouties** : « la personne ne s'est pas présentée » malgré une orientation vers un dispositif (851 demandes soit 7,7 % des demandes non abouties). Cela représente en moyenne 2,3 demandes par jour sur l'année. Dans la même catégorie de motif « la personne a trouvé une autre solution » ou « s'est maintenue dans l'hébergement où elle était » (la différence avec le précédent motif étant que l'on a l'assurance que la personne a trouvé un hébergement pour la nuit) apparaissent comme des motifs non négligeables : 507 demandes non abouties soit 1,4 demande par jours.

On note également la part importante des demandes non abouties en raison du « statut administratif » de la personne : 695 demandes soit 6,3 % des demandes non abouties (700 en 2017)

Enfin, on retrouve un ensemble de motifs moins fréquents représentant 3,7 % des demandes non abouties, dont 2 % sont des motifs 115 et 1,7 % des motifs usagers.

Typologie des ménages selon la composition familiale

Composition des ménages ayant formulé une demande d'hébergement auprès du 115 en 2018

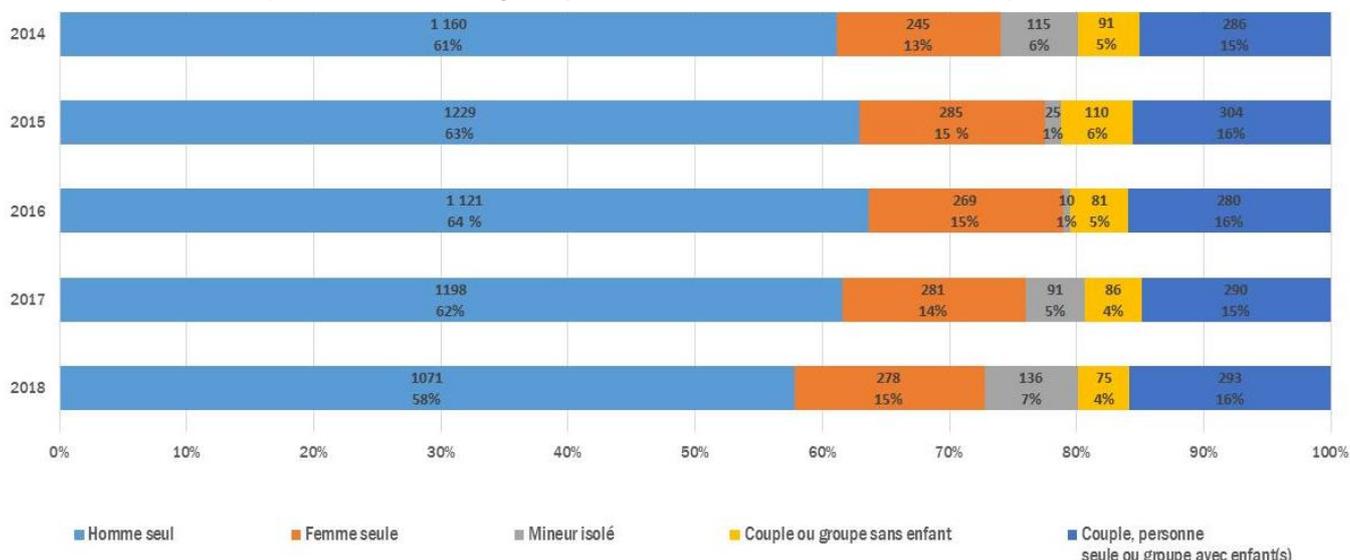


Sur les 1 853 ménages (soit 2 622 personnes) ayant appelé le 115 en 2017, 80 % sont des personnes seules contre 81 % en 2017 (58 % d'hommes seuls, 15% de femmes seules et 7 % de mineurs isolés).

Entre 2017 et 2018, on peut noter une diminution de 5 % du nombre de ménages ayant formulé une demande au 115 (1946 ménages en 2017, 1761 en 2016 et 1953 en 2015).

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2018

Evolution de la composition des ménages ayant formulé une demande d'hébergement entre 2014 et 2018



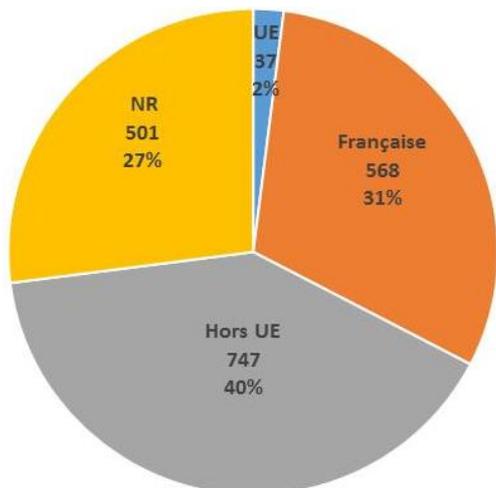
Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2018

On note une très forte stabilité concernant la répartition des compositions familiales depuis 2014 et cela se confirme en 2018 : 80 % de personnes seules (entre 58 % et 64 % pour les hommes seuls, et entre 13 % et 15 % pour les femmes seules), 4 % de couples ou groupes sans enfant et 16 % de couples, groupes ou personnes seules avec enfants.

La seule différence par rapport à 2017 et la légère hausse du nombre de jeunes se déclarant mineurs isolés (+2 points de % par rapport à 2017).

Typologie des ménages et des personnes selon la nationalité et la tranche d'âge

Nationalité des ménages demandeurs en 2018



40 % des ménages ayant fait une demande d'hébergement auprès du 115 en 2015 ont une nationalité de pays hors de l'UE, 31 % sont français, 2 % de pays de l'UE et pour 27 % des ménages nous n'avons pas la nationalité.

Note d'information : La part importante d'information non renseignée (27 %) concernant la nationalité s'explique par le changement de logiciel opéré à la fin de l'année 2017 (passage de Progdis à SISIAO 115). Ce changement a nécessité une phase d'adaptation pour les écoutants 115 concernant la saisie des informations relatives aux personnes. Au regard de cette part non négligeable d'information manquante sur la nationalité nous n'effectuerons aucune comparaison avec les années précédentes.

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2018

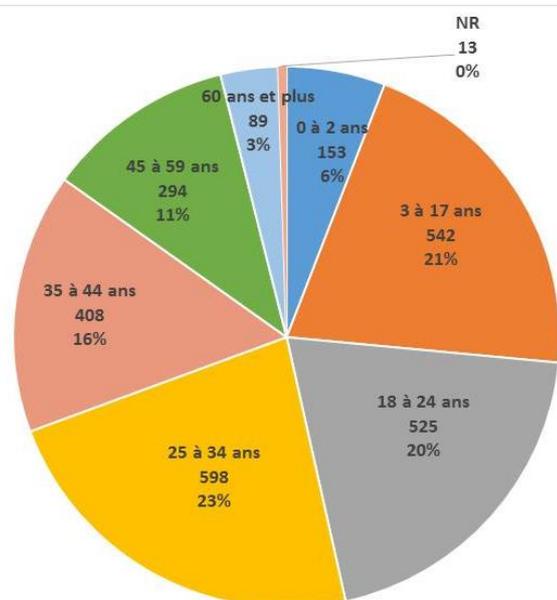
Répartition des âges de l'ensemble des personnes demandeuses au 115 en 2018

Les personnes mineures représentent 695 personnes issues de ménages ayant formulé une demande au 115 en 2018 soit 27 % des personnes (sur ces 695 personnes, 136 sont des personnes isolées se déclarant mineures et 559 des mineurs en famille). **La part des mineurs en famille est stable par rapport à 2017 (21 % en 2017 et en 2018)**. On peut également noter le nombre d'enfant de moins de 3 ans : 153.

Le public jeune majeur (18 à 24 ans) représente quant à lui 20 % des personnes.

Les 25 à 34 ans est la tranche d'âge la plus représentée : 23 %.

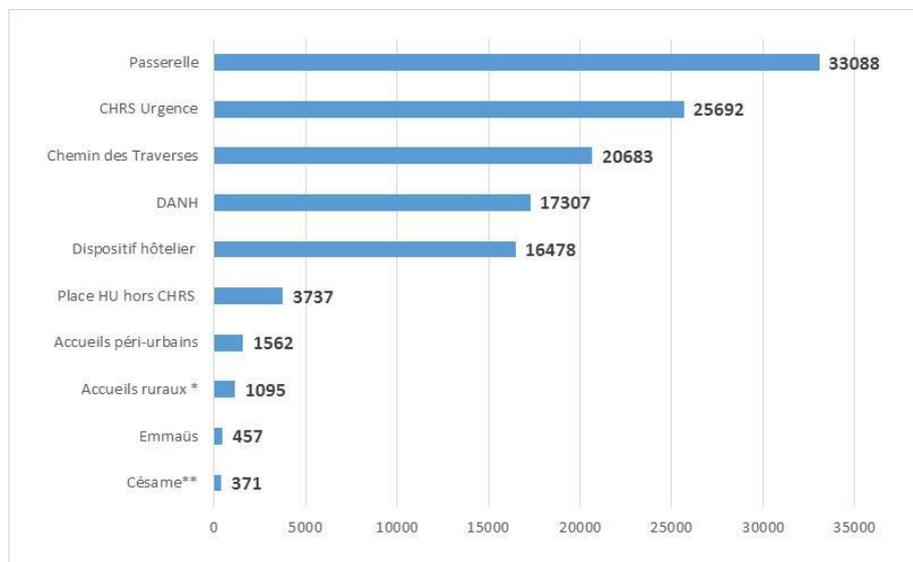
Enfin, on note une relative stabilité de la part des plus de 60 ans (passage de 3,4 en 2018 contre 4,1 en 2017) avec 89 personnes (72 en 2017).



Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2018

Nuitées et occupation des dispositifs

Nombre de nuitées par dispositifs en 2018



120 470 nuitées en hébergement d'Urgence en 2018 (soit une moyenne de 330 personnes hébergées par nuit sur l'année) dont :

- **27% dans le dispositif Passerelle**
- **21% en CHRS Urgence et 3 % en place HU Hors CHRS (Habitat Solidarité)**
- **17% au Chemin de Traverses**
- **14 % pour le dispositif hôtelier**
- **14 % au DANH**

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2018

* La comptabilisation des nuitées des Accueils ruraux est sous-estimée. Les demandes peuvent être également formulées directement à la mairie.

** Les 371 nuitées au Césame correspondent à des places activées durant les deux périodes de « grand froid » de la période hivernale 2017-2018.

Par rapport aux années précédentes, on peut noter :

- Le nombre de nuitées à l'Hôtel augmente fortement par rapport à 2017 mais reste en dessous des nuitées constatées en 2016 (16 478 nuitées en 2018 contre 8 909 en 2017 et 22 325 en 2016).
- L'augmentation du nombre de nuitées sur la Halte de Nuit depuis 2016 (20 683 nuitées en 2018 : 18632 nuitées en 2017 (fermeture d'un mois) et 15479 en 2016).
- L'augmentation du nombre de nuitées sur le DANH par rapport à 2017 (+1331 nuitées).
- La légère baisse du nombre de nuitée en CHRS Urgence (+ les places HU hors CHRS d'Habitat Solidarité) : - 451 nuitées. Elle s'explique en partie par la baisse de 6 places à la fin de l'année 2017 au sein du CHRS Urgence de France Horizon – l'Abri des Cordeliers.

Il est important de souligner que plus de 12 000 nuitées correspondent à des places spécifiquement dédiées aux femmes victimes de violences (cumul des nuitées de SOS Femmes, Habitat Solidarité et le Foyer Béthanie, plus l'unité familiale du foyer Pelletier dédiée spécifiquement aux femmes victimes de violence conjugales).

Le taux d'occupation selon le dispositif en 2018

	Moyenne par jour	Capacité	Taux d'occupation
Passerelle	90,7	104	87%
CHRS Urgence + Habitat Solidarité	80,6	77	105%
Halte de Nuit (Chemins de Traverses)	56,7	61	93%
DANH	47,4	50	95%
Accueil péri-urbains	4,3	6	71%

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2018

Le taux d'occupation sur l'année du CHRS Urgence (+ Habitat Solidarité) est supérieur à celui de 2017 (105 % en 2018 contre 100 en 2017).

Pour les Chemins de Traverses le taux d'occupation est identique à 2017 (93 %).

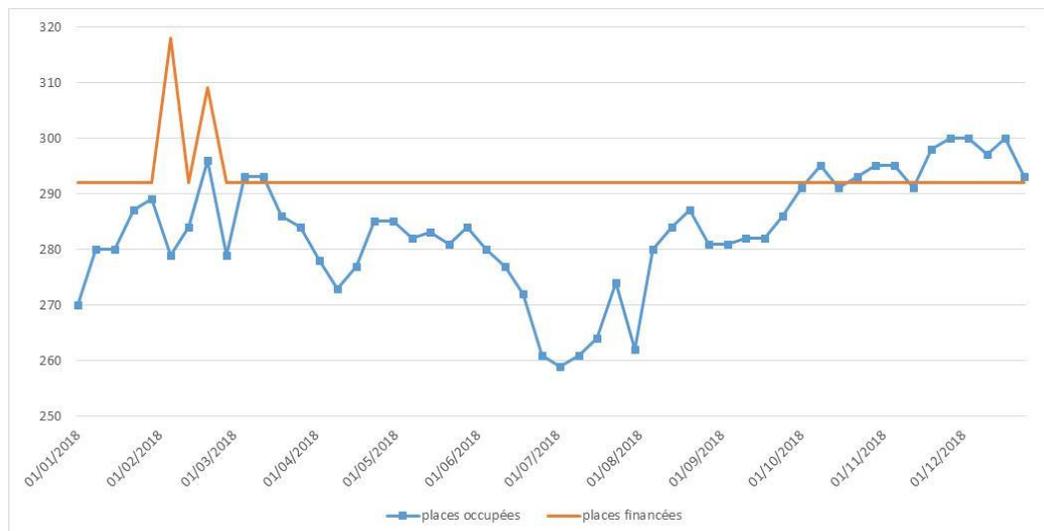
Enfin, on observe pour le DANH un taux d'occupation de 95 % et de 87 % pour le dispositif Passerelle.

Nombre hebdomadaire de personnes en hébergement d'urgence en moyenne journalières en 2018

Note d'information :

Les nuitées à l'Hôtel, en Accueil-Ruraux et Péri-Urbain et à Emmaüs ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.

Les 2 pics au mois de février correspondent aux deux périodes de « grand froid » de l'hiver 2017 et 2018 ayant entraîné l'ouverture de places provisoires supplémentaires.



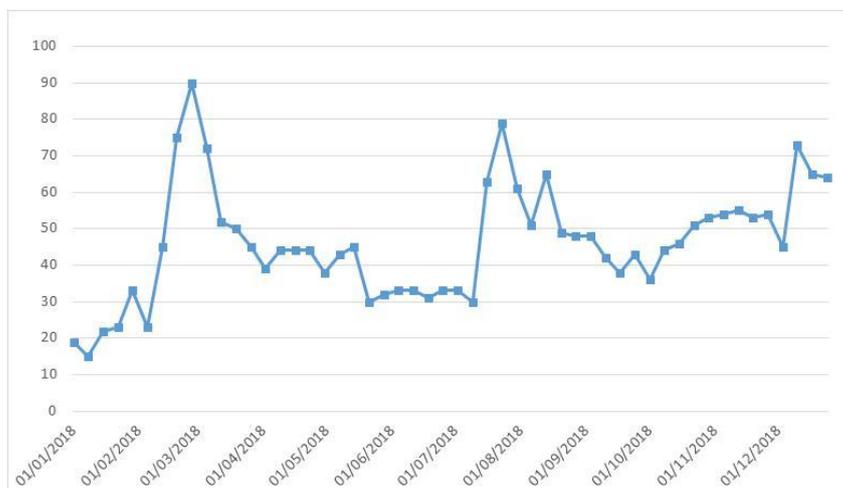
Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2018

Entre janvier et juin 2018 le taux d'occupation est légèrement inférieur à la capacité des dispositifs (hormis pour 2 semaines) : entre 270 et 293 places occupées en moyenne journalière pour 292 places financées. Il chute à la fin du mois de juin et reste bas durant la fin du mois de juin et tout le mois de juillet (entre 259 et 274). Cette faible occupation en juillet s'explique par une conjonction plusieurs facteurs :

- l'écart important entre les places financées et les places occupées sur le dispositif Passerelle (restructuration de l'offre de logements pour Aide Accueil afin d'accueillir des personnes isolées ; et le blocage des places pour préparer des entrées de sortants de squats pour l'Abri de la Providence).
- la vacance de places sur les deux sites des Chemins de Traverses en raison de l'absence de demandes (week-end uniquement pour les familles et souvent pour les isolés) ce qui interroge sur les possibilités de modulations des hébergements sur le site.
- des places femmes victimes de violences vacantes, sans besoins identifiés dans le cadre du protocole FVV.

Le taux remonte finalement en août mais reste jusqu'à fin septembre, comme depuis début 2018, inférieur à la capacité des dispositifs. A partir de début octobre et jusqu'à la fin de l'année, le taux d'occupation est supérieur à 100% (entre 291 et 300 pour 292 places).

Nombre hebdomadaire de personnes dans le dispositif hôtelier en moyenne journalière en 2018



En 2018, 45 personnes ont été hébergées sur le dispositif hôtelier chaque nuit en moyenne soit 16 478 nuitées.

La répartition par action est la suivante :

- 7979 nuitées pour l'action femmes victimes de violences conjugales
- 6471 nuitées pour l'action classique
- 1498 pour les évacuations de squats
- 460 nuitées pour le Protocole Hôtel
- 70 nuitées pour l'action Débutés

Source : SISIAO 115, SIAO 49, 2018

On note de grandes variations en fonction des semaines sur l'année 2018 (entre 15 et 90 en moyenne journalière). Le pic constaté au mois de février (75, 90 et 72 de moyenne sur trois semaines) correspond à l'activation des 2 plans grands froids. Celui de juillet et d'août (63, 79, 61, 64 en moyenne sur 4 semaines) correspond à des évacuations de squats et des mises à l'hôtel dans l'attente d'une entrée en CADA. Enfin celui de décembre (73,65 et 64 de moyenne sur les trois dernières semaines du mois), correspond également à des mises à l'hôtel dans l'attente d'une entrée en CADA ainsi qu'à une augmentation très importante du nombre de femmes victimes de violences hébergées dans le cadre du protocole.

VOLET INSERTION

- 1 289 demandes d'hébergement d'insertion reçues par le SIAO en 2018
- Représentant 1 930 personnes
- 77 % des ménages sont des personnes seules
- 1050 demandes instruites ont fait l'objet d'une orientation vers un dispositif SIAO en 2018
- 536 ménages ont intégré un dispositif en 2018 (soit 774 personnes) après un délai médian d'attente de 129,5 jours
- 425 ménages sont en liste d'attente au 31/12/2018
- 215 ménages (soit 286 personnes) ayant fait appel récemment au 115 ont également déposé une demande d'hébergement d'insertion en 2018 : 134 hommes seuls, 44 femmes seules, 28 familles monoparentales, 6 couples avec enfant(s) et 3 couples ou groupes sans enfant

Offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné

Offre actualisée au 01 Juillet 2018

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nombre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement d'ANGERS	Abri de la Providence	Places CHRS Stabilisation	20P	26 places en CHRS Stabilisation 162 places en CHRS Insertion 14 places en Bas Seuil 54 logements en ALT 26 logements en ALT Réfugié 16 logements en IML 139 logements en Sous-Location 71 places en Pension de famille 1 place en ALT Pension de Famille 25 places en Résidence Accueil Des places variables en Résidence Sociale et en FJT
		Places CHRS Insertion	12P	
		Places Stabilisation Hors CHRS – Bas seuil	14P	
		ALT Réfugiés	13L	
	Anjou Insertion Habitat	ALT	7L	
		Pension de famille	10P	
		Sous location	55L	
	ADOMA	Résidence Sociale	variable	
		ALT	3L	
		ALT Pension de famille	1L	
		Pension de famille	28P	
	Aide Accueil	Places CHRS Insertion	30P	
		ALT	31L	
		Pension de famille	15P	
		Sous location	15L	
		IML	16L	
	Bon Pasteur 49 – Foyer Béthanie	Places CHRS Insertion	38P (13UF)	
		Sous location	2L	
	CCAS Beaucozé	ALT	1L	
	Habitat et Humanisme	Sous location	25L	
		Pension de famille	18P	
	France Horizon	Places CHRS Insertion	6 L	
		ALT	6 L	
		Sous location	10 L	
	France Terre d'Asile	ALT Réfugiés	13 L	
	Habitat Jeunes David d'Angers	ALT	3L	
FJT		variable		
Sous location		8L		
SOS Femmes	Places CHRS Insertion - FVV	14P (7UF)		
	Places Stabilisation hors CHRS - FVV	6P (3UF)		
Toits du Cœur	Sous location	16L		
Foyer Darwin	FJT	variable		
Marguerite d'Anjou	FJT	variable		
UDAF	Résidence Accueil	25P		
Saint Vincent de Paul	ALT	2L		
	Sous location	8L		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nbre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement de CHOLET	Abri des Cordeliers	Places CHRS Stabilisation	10P	11 places en CHRS Stabilisation 60 places en CHRS Insertion 7 logements en ALT 16 logements en Sous-Location 15 places en Pension de famille 21 places en Résidence Accueil Des places variables en Résidence Sociale et en FJT
		Places CHRS Insertion	8P	
		ALT	5L	
		Pension de Famille	15P	
		Sous location	3L	
	Bon Pasteur 49 – Foyer Pelletier	Places Stabilisation- Hors CHRS	1P (1UF)	
		Places CHRS Insertion	28P (12UF)	
		ALT	1L	
		Sous location	6L	
	La Gautrèche	Places CHRS Insertion	24P	
		Résidence Accueil	21P	
	ADOMA	Résidence Sociale	variable	
		ALT	1L	
	Habitat Jeune du Choletais	FJT	variable	
Anjou Insertion Habitat	Sous-Location	2L		
Toits du Cœur	Sous- location	5L		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nbre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement de Saumur	ASEA CAVA	Places CHRS Stabilisation	14P	15 places en CHRS Stabilisation 20 places en CHRS Insertion 5 places en Bas Seuil 30 logements en ALT 11 logements en ALT Réfugiés 16 logements en Sous-Location 25 places en Pension de famille 1 place en ALT Pension de Famille 15 places en Résidence Accueil Des places variables en FJT
		Places CHRS Insertion	20P	
		ALT Réfugiés	2L	
		ALT	12L	
		Places Stabilisation – Hors CHRS - Bas seuil	5P	
	ADOMA	Pension de Famille	25P	
		ALT Pension de famille	1P	
	Habitat Solidarité	Places Stabilisation- Hors CHRS - FVV	1P (1UF)	
		ALT	13L	
		Sous location	3L	
		Habitat mômes	5L	
	France Horizon	ALT Réfugiés	6L	
	France Terre d'Asile	ALT Réfugiés	5L	
	Anjou Insertion Habitat	Sous-Location	2L	
Habitat Solidarité du Saumurois	FJT	variable		
UDAF	Résidence Accueil	15P		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nbre de places/logements	Capacité Totale
Arrondissement de SEGRE	Abri de la Providence	Pension de Famille « Brin d'espoir »	10P	7 logements en Sous-Location 4 logements en ALT Réfugiés 22 places en Pension de famille 1 place en ALT Pension de famille
		ALT Pension de Famille	1P	
		Pension de Famille « Les Sources »	12P	
	France Horizon	ALT Réfugiés	4P	
	Aide Accueil	Sous-Location	1L	
	Anjou Insertion Habitat	Sous-Location	4L	
	Toits du Cœur	Sous-Location	2L	

Les modifications de l'offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné en 2018

- On observe quelques variations du nombre de logement en Sous-Location. Cependant pour ce dispositif, il n'y a par définition pas de parc fixe, comme pour les autres dispositifs, puisque les captations de logement s'opèrent en fonction des mois-mesures disponibles.
- Captation de 10 logements par France Horizon en ALT Réfugiés (6 sur Saumur et 4 sur Segré). Cela représente une création de 20 places.
- Création de 4 places satellites à la Résidence Accueil de la Gautrèche sur Cholet.
- Création de 7 logements supplémentaires en ALT par Aide Accueil

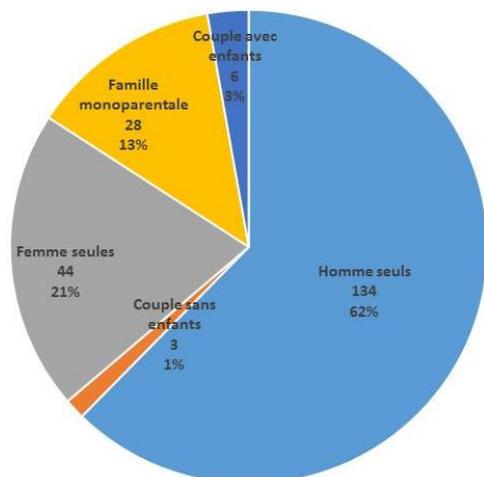
Les perspectives d'évolution de l'offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné en 2019

- Création d'une Résidence Accueil de 16 places portée par Aide Accueil à la Membrolle-sur-Choisille
- Création d'une Pension de Famille de 15 places, portée par Anjou Insertion Habitat
- Création d'une Pension de Famille de 22 places, portée par l'Abri de la Providence
- Objectif de captation de 58 places en IML, représentant approximativement 26 logements, pour l'année 2019 (30 en mandat de gestion via SOLiHA et 30 directement par les structures) : France Horizon à Cholet, Habitat Solidarité à Saumur et l'Abri de la Providence à Cholet

Articulation urgence - insertion

En 2018, 215 ménages (236 en 2017), soit 286 personnes, ayant appelé le 115 dans l'année précédente leur demande, ont également formulé une demande d'hébergement d'insertion auprès du SIAO

Composition familiale des ménages ayant appelé le 115 récemment ayant formulé une demande auprès du SIAO en 2017



➤ 83 % sont des personnes seules, soit 178 personnes.

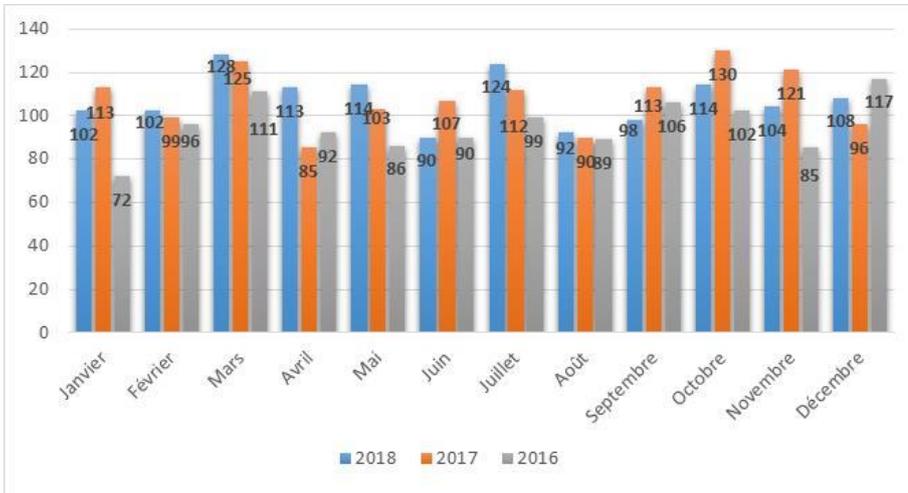
➤ 51 % des chefs de ménages demandeurs sont âgés de 25 à 44 ans (109) et près d'1/4 ont moins de 25 ans (48).

➤ 38 % sont sans logement au moment de leur demande, 35% sont hébergés en urgence, 12% chez des tiers.

Source : SIAO49 (tableau de suivi Excel), 2018

Demandes d'insertion effectuées auprès du SIAO

Nombre mensuel de demandes d'insertion en 2018



En 2018, le SIAO a reçu 1289 demandes d'hébergement d'insertion représentant 1930 personnes.

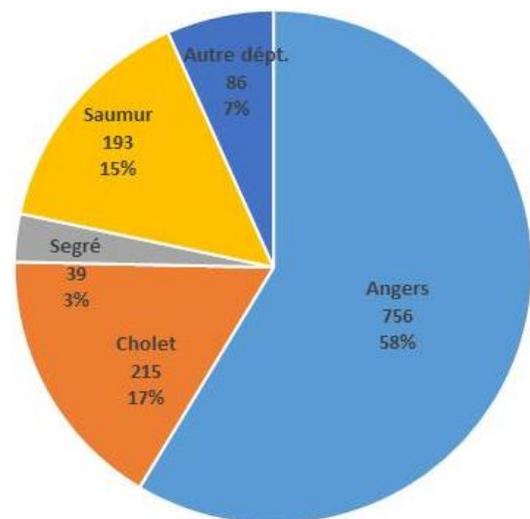
Le nombre de demandes est stable par rapport à 2017 (- 5 demandes). En moyenne, 107 demandes sont reçues chaque mois.

Le nombre de demandes par mois varie entre 90 (avril) et 128 (mars).

Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2016 à 2018

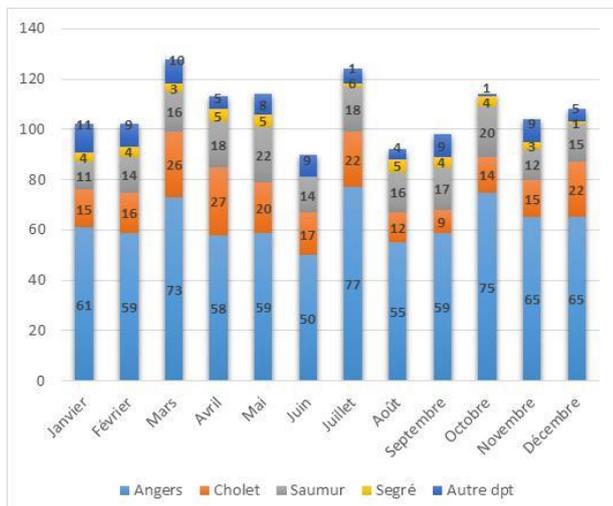
La majorité des ménages ayant fait une demande auprès du SIAO sont domiciliés dans l'arrondissement d'Angers (58 %) au moment de la demande. La part est légèrement inférieure à 2017 et 2016 (60% et 59%). Pour les autres demandes, 17% des ménages sont domiciliés dans celui de Cholet (stable), 15 % dans celui de Saumur (+1,5 points de % par rapport à 2017), 3% dans celui de Segré (stable) et 7% des demandes proviennent d'un autre département (stable). **Malgré quelques variations, on observe depuis 2016 une relative stabilité dans la provenance des demandes.**

Répartition des demandes d'insertion par arrondissement de résidence en 2018



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

Nombre mensuel de demandes d'insertion par arrondissement de résidence en 2018

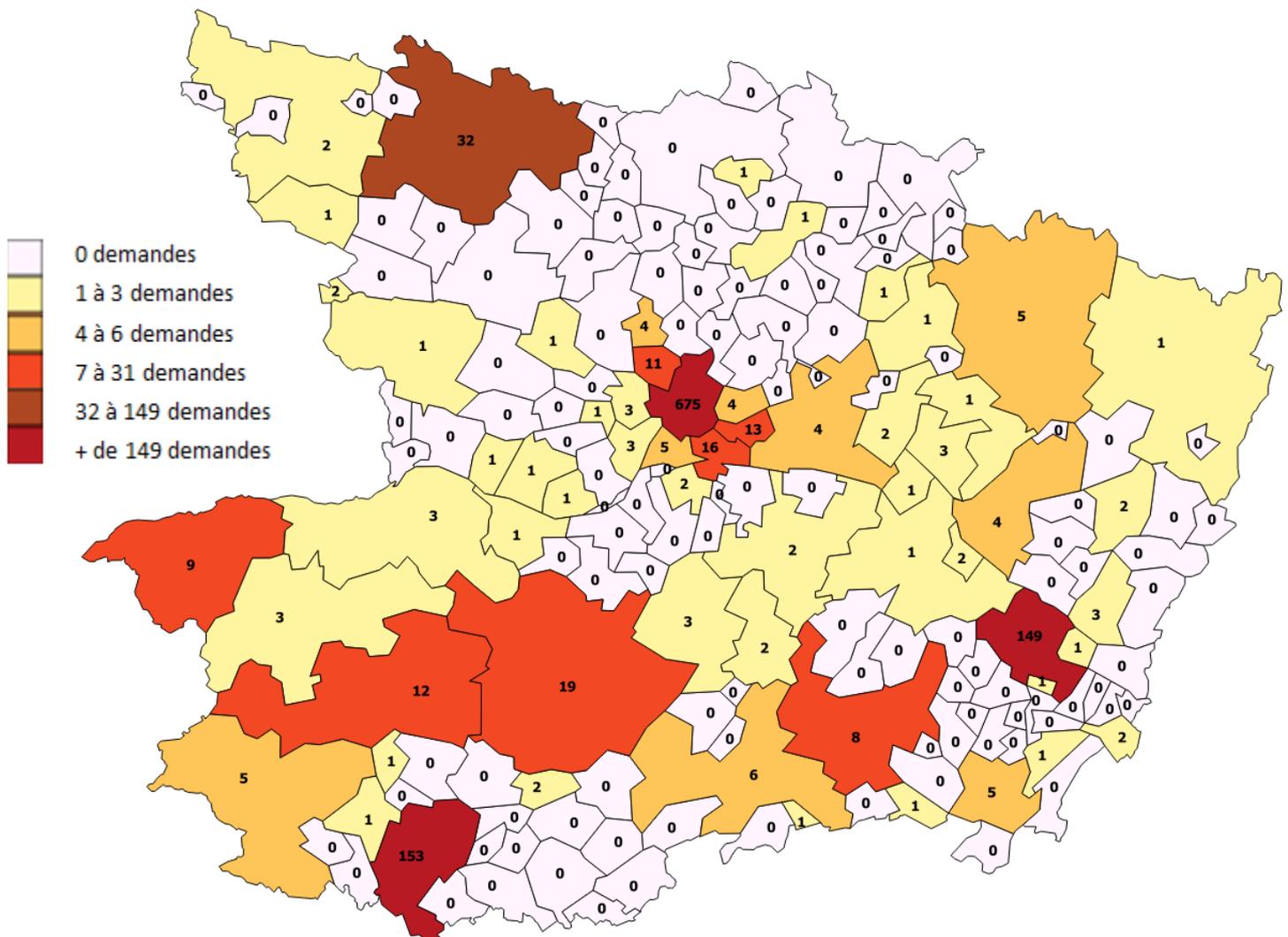


Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

Pour l'ensemble des mois, les demandes proviennent majoritairement de l'arrondissement d'Angers (entre 51 % en avril et 66 % en octobre).

On peut noter pour les arrondissements de Cholet et Saumur, un nombre de demandes mensuel variable en fonction des mois : entre 9 et 27 par mois pour Cholet et entre 11 et 22 pour Saumur. Les demandes provenant de Segré ne dépassent jamais les 5 par mois.

Carte de la demande d'insertion selon la commune de résidence du ménage - 2018



Source : SIAO49 (tableau Excel / QGIS), 2018

Note de lecture : 149 ménages résident sur la ville de Saumur au moment de leur demande SIAO

Note d'information : Les 86 demandes provenant d'autres départements ne sont pas comptabilisées (79 en 2017)

On observe :

- Une très grande concentration de la demande sur les 3 communes principales du département : 977 demandes cumulées sur 1289 demandes soit 76 % des demandes (980 en 2017 soit 76 % des demandes).
- 67 % des communes n'ont eu aucune demande en 2018 soit 123 communes sur 183 (64 % en 2017).
- Un nombre de demande stable sur les autres communes de la CU Angers Loire Métropole : 67 demandes contre 66 demandes en 2017.
- Un nombre de demande en légère augmentation sur les autres communes de l'Arrondissement de Saumur : 44 contre 39 demandes en 2017 (dont 13 sur la CC Baugeois Vallée et 31 sur la CA Saumur Val de Loire).
- Un nombre de demande en légère baisse sur la CC Mauges Communauté : 51 contre 59 demandes en 2017.
- Un nombre de demande très faible sur les autres communes de la CA du Choletais (11 demandes)
- Sur les Communautés de Communes Vallée du Haut Anjou, Loire Layon Aubance, et Anjou Loir et Sarthe, le nombre de demande est, comme en 2017, particulièrement faible avec respectivement 2, 11 et 2 demandes

- Sur la CC Anjou Bleu Communauté (Segré), le nombre de demande reçue est stable par rapport à 2017 (37 en 2018 contre 38 en 2017). On note cependant que 5 demandes se sont faites sur d'autres villes que Segré en Anjou bleu alors qu'en 2017 les demandes se concentraient uniquement sur cette ville. Par ailleurs la moitié des demandes de la ville de Segré en Anjou Bleu proviennent de ménages réfugiés domiciliés au CAO ou a France Horizon.

La demande SIAO par habitants selon l'EPCI de résidence en 2018

	Nb de demandes	Nombre d'habitant	1 demande pour... habitants
CU Angers Loire Métropole	743	292 691	394
CA Saumur Val de Loire	180	100 424	558
CA Agglomération du Choletais	164	103 248	630
CA Mauges Communauté	51	120 630	2 365
CC Anjou Bleu Communauté	37	34 709	938
CC Baugeois Vallée	13	35 336	2 718
CC Loire Layon Aubance	11	56 034	5 094
CC Vallée du Haut Anjou	2	35 792	17 896
CC Anjou Loir et Sarthe	2	27 576	13 788

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018. Insee, Populations municipales 2015 de Maine-et-Loire, en vigueur au 1er janvier 2019

On observe en fonction des intercommunalité de grandes variations dans la demande par habitants. Sur les 3 intercommunalités regroupant les trois villes principales du département (Angers Loire Métropole, Saumur Val de Loire et l'Agglomération du Choletais), la demande par habitants est très importante : respectivement 1 demande SIAO pour 394, 1 demande SIAO pour 558 habitants et 1 demande SIAO pour 630 habitants.

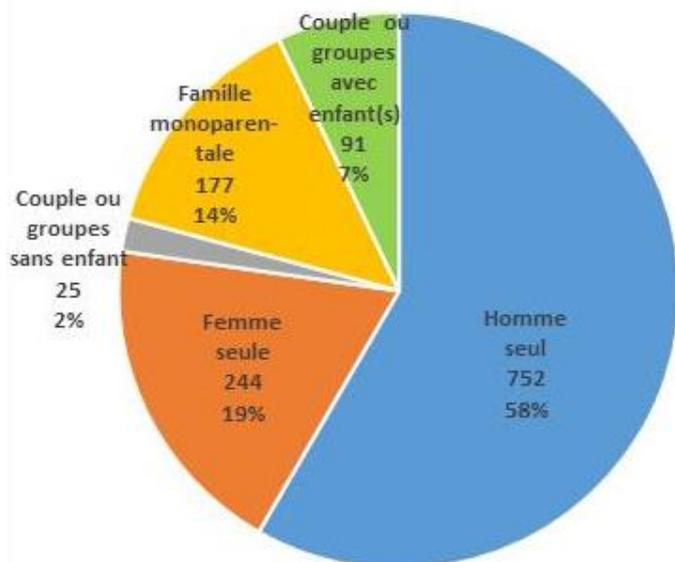
Pour Anjou Bleu Communauté, la forte demande s'explique, comme nous l'avons montré précédemment, par la présence d'un CAO : 1 demande SIAO pour 938 habitants.

On retrouve ensuite un groupe de trois intercommunalités (Mauges Communauté, Baugeois Vallée, et Loire Layon Aubance avec une demande par habitant moyen : respectivement 1 demande SIAO pour 2365 habitants, 1 demande SIAO pour 2718 habitants et 1 demande SIAO pour 5094 habitants.

Enfin, sur les intercommunalités Vallée du Haut Anjou et Anjou Loir et Sarthe la demande par habitants est très faible : respectivement 1 demande SIAO pour 17896 et 1 demande SIAO pour 13788 habitants.

Typologie des ménages selon la composition familiale et l'arrondissement de résidence

Répartition des demandes selon la composition familiale des ménages en 2018



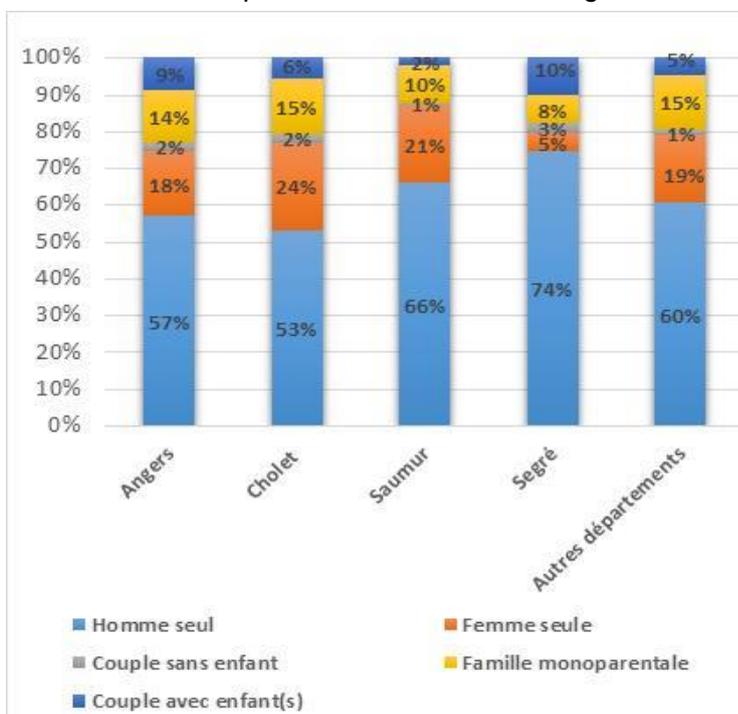
Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

77% des demandes d'hébergement d'insertion reçues par le SIAO en 2018 concernent des personnes seules. La part des isolés reste identique à 2017 mais la part des femmes augmente de 2 points de % (19 % contre 17 % en 2017) tandis que celle des hommes diminue d'autant.

Les familles monoparentales représentent 14 % des ménages (15 % en 2017). Il s'agit très majoritairement de femmes seules avec enfants : 161 des 177 familles monoparentales.

Après une année 2017 marquée par la diminution de la part des ménages avec la présence d'enfants (de 25 % en 2016 à 20 % en 2017) celle-ci remonte légèrement en 2018 (21% et 6 ménages de plus).

Répartition des demandes par arrondissement selon la composition familiale des ménages en 2018



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

En observant la composition des ménages selon l'arrondissement de résidence on note :

➤ Comme en 2017, une surreprésentation des hommes seuls sur Saumur et Segré (66% et 74% contre 58% au niveau départemental). Pour Saumur 87% des demandeurs sont des personnes seules.

➤ Une surreprésentation des femmes seules sur Cholet (24% contre 19% au niveau départemental) comme en 2017.

➤ Une sous-représentation des familles avec enfant(s) sur l'arrondissement de Saumur (12 % contre 21 % au niveau départemental).

Typologie des ménages selon la tranche d'âge et la composition familiale

Note explicative

La tranche d'âge des ménages est celle de la personne désignée comme « chef de famille » lors du remplissage de la demande d'hébergement d'insertion faite auprès du SIAO.

Les « chefs de famille » des ménages demandeurs entre 25-44 ans restent majoritaires en 2018 (53 %). La part reste stable par rapport à 2017

La part des chefs de ménages de moins de 25 ans baisse légèrement par rapport à 2017 mais reste toujours proche des 20 %.

Après avoir diminuée en 2017, la part des 45-60 ans retrouve son niveau de 2016

Les + de 60 ans restent une catégorie minoritaire stable (environ 5% des demandes).

Evolution de la demande selon la tranche d'âge des ménages entre 2016 et 2018

Tranche d'âge	2018		2017		2016	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Moins de 25 ans	250	19,4%	264	20,4%	208	18,2%
25 à 44 ans	686	53,2%	698	53,9%	640	55,9%
45 à 59 ans	282	21,9%	248	19,2%	244	21,3%
60 ans et plus	69	5,4%	69	5,3%	53	4,6%
NC	2	0,2%	15	1,2%	0	0%
Ensemble	1289	100%	1294	100%	1145	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2016 à 2018

Répartition de la demande selon la tranche d'âge et la composition familiale des ménages en 2018

	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus	NC
Homme seul	153 61%	394 57%	158 56%	46 67%	1 50%
Femme seule	68 27%	101 15%	54 19%	20 29%	1 50%
Couple ou groupe sans enfant	8 3%	8 1%	7 2%	2 3%	0 0%
Famille monoparentale	13 5%	123 18%	41 15%	0 0%	0 0%
Couple ou groupe avec enfant(s)	8 3%	60 9%	22 8%	1 1%	0 0%
Ensemble	250 100%	686 100%	282 100%	69 100%	2 100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

Parmi les moins de 25 ans et les plus de 60 ans, on retrouve une part de femmes seules proportionnellement plus importante que pour l'ensemble des ménages. Elles représentent 27 % et 29 % des ménages contre 19 % pour l'ensemble des ménages.

Parmi les 25-44 ans, on trouve logiquement une part de ménages avec enfant(s) plus important que pour les autres tranches d'âge (27 % pour les 25 à 44 ans et 23 % pour les 45 à 59 ans contre 8 % pour les moins de 25 ans et 1 % pour les 60 ans et plus).

Enfin, pour les plus de 60 ans, les personnes seules représentent la quasi-totalité des demandes (66 sur 69 soit 96 % des demandes).

Typologie des ménages selon l'arrondissement et la tranche d'âge

Répartition de la demande selon l'arrondissement et la tranche d'âge en 2018

Arrondissement de résidence	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus	NC	Ensemble
Angers	128	411	172	44	1	756
	17%	54%	23%	6%	0%	100%
Cholet	52	104	50	9	0	215
	24%	48%	23%	4%	0%	100%
Saumur	52	96	37	8	0	193
	27%	50%	19%	4%	0%	100%
Segré	4	25	8	2	0	39
	10%	64%	21%	5%	0%	100%
Autres départements	14	50	15	6	1	86
	16%	58%	17%	7%	1%	100%
Ensemble	250	686	282	69	2	1289

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

On observe une surreprésentation des moins de 25 ans sur les arrondissements de Cholet et Saumur (respectivement 24 et 27 % contre 19 % au niveau départemental).

Hormis pour l'arrondissement de Cholet, le public âgé de 25 à 44 ans représente plus de 50 % des chefs de ménage demandeurs. Leur part se rapproche même des 2/3 sur l'arrondissement de Segré.

Enfin, on note une sous-représentation des publics âgés de plus de 45 ans sur l'arrondissement de Saumur (23 % contre 27 % au niveau départemental).

L'hébergement au moment de la demande

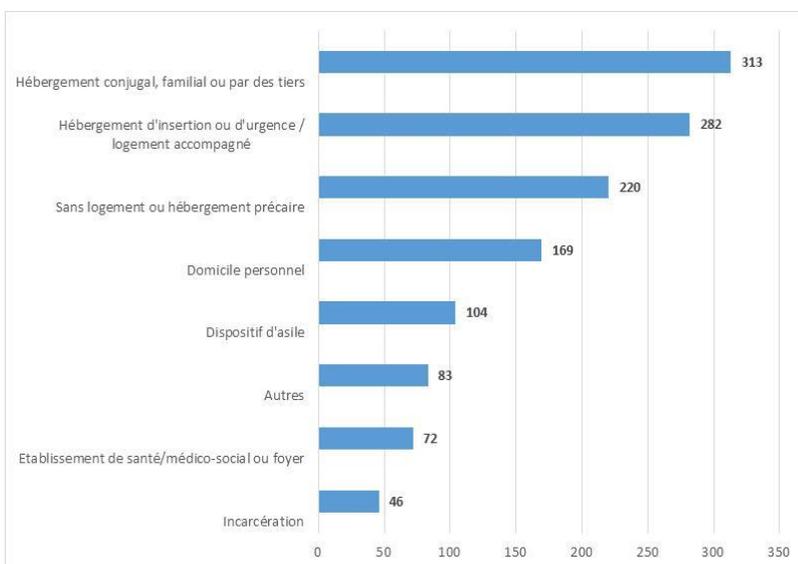
Répartition par type d'hébergement des ménages au moment de la demande en 2018

« L'hébergement conjugal, familial ou par des tiers » reste comme en 2016 et 2017, le premier type d'hébergement au moment de la demande. Cependant, comme en 2017, sa part continue de diminuer (24,3 % en 2018 et 25,7 % en 2017).

La part des personnes présente dans un hébergement d'insertion ou un logement accompagné augmente fortement en 2018 (+8 points de %)

La part des personnes sans logement au moment de la demande continue de baisser en 2018 et n'est plus que le troisième type d'hébergement (21 % en 2016, 19 % en 2017 et 17 % en 2018).

La part des ménages disposant d'un logement personnel baisse par rapport à 2017 (- 4 points %).



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

Répartition par type d'hébergement au moment de la demande selon l'arrondissement en 2018

Hébergement	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre dép	Ensemble
Hébergement familial ou par des tiers	203	56	44	1	9	313
	27%	26%	23%	3%	10%	24%
Hébergement d'insertion ou d'urgence / logement accompagné	159	55	49	7	12	282
	21%	26%	25%	18%	14%	22%
Sans logement ou hébergement de fortune	167	22	20	1	10	220
	22%	10%	10%	3%	12%	17%
Domicile personnel ou conjugal	83	39	24	11	12	169
	11%	18%	12%	28%	14%	13%
Dispositif d'asile	37	13	28	5	21	104
	5%	6%	15%	13%	24%	8%
Autres	36	10	21	13	3	83
	5%	5%	11%	33%	3%	6%
Etablissement de santé/médico-social	39	18	5	1	9	72
	5%	8%	3%	3%	10%	6%
Incarcération	32	2	2	0	10	46
	4%	1%	1%	0%	12%	4%
Ensemble	756	215	193	39	86	1289
	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

Sur l'arrondissement d'Angers on observe comme chaque année depuis 2015, une part des ménages sans logement ou en hébergement précaire nettement plus importante que pour les autres territoires.

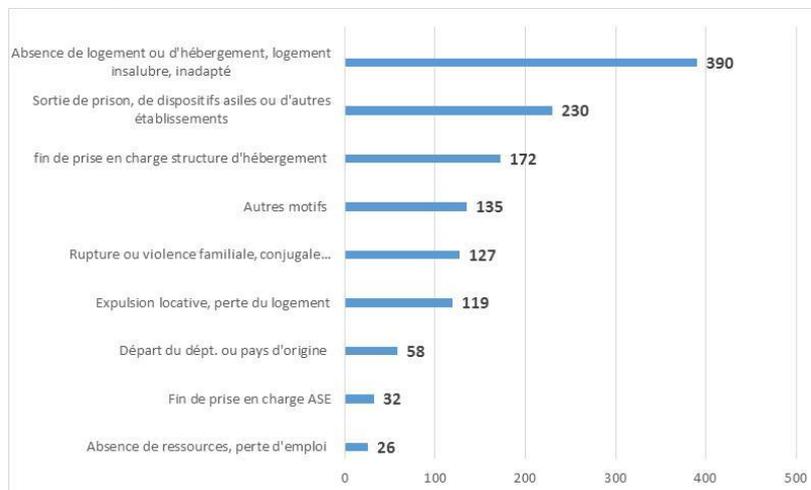
L'arrondissement de Cholet est marqué comme en 2017 par une surreprésentation des ménages ayant leur domicile personnel (18 % contre 13 % pour l'ensemble des demandes) et des ménages hébergés dans un établissement de santé/médico-social (8 % contre 6 % au niveau départemental).

Sur l'arrondissement de Saumur, la part des ménages hébergés en dispositif d'asile au moment de la demande est nettement supérieure à la moyenne départementale (15% contre 8%). Cette donnée était déjà constatée en 2017.

Parmi les demandeurs des autres départements, on observe comme en 2017 un nombre important de demandeurs en dispositif asile (24%) au moment de la demande.

Les motifs de la demande d'hébergement

Répartition par motif au moment de la demande en 2018



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

Le principal motif de demande d'hébergement est « Absence de logement ou d'hébergement... » avec 30 % des demandes.

On retrouve ensuite les « Sortie de prison, de dispositifs asiles ou d'autres établissements » avec 18 % des demandes.

La fin de prise en charge par les structures d'hébergement est aussi un motif important : 13 %.

Enfin, on peut noter le poids non négligeable des expulsions locatives (119 demandes) et des fins de prise en charge ASE (32 demandes).

Répartition des motifs de demandes d'hébergement d'insertion selon l'arrondissement en 2018

Sur l'arrondissement d'Angers on observe plus de demandes ayant pour motif « l'absence de logement » (32% contre 13% pour l'ensemble des demandes) et une sous-représentation des « sorties de prison... » (14 % contre 18 % au niveau départemental).

L'arrondissement de Cholet est marqué comme en 2017 par une part des demandes ayant pour motif « rupture ou violence familiale, conjugal » supérieure à celle constaté sur les autres territoires (12% des demandes contre 10% pour le département). On note également une surreprésentation du motif expulsion locative perte du logement.

Motif de la demande	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre dép	Ensemble
Absence de logement ou d'hébergement, logement insalubre, inadapté	243	61	62	6	18	390
	32%	28%	32%	15%	21%	30%
Sortie de prison, de dispositifs asiles ou d'autres établissements	107	32	36	11	44	230
	14%	15%	19%	28%	51%	18%
fin de prise en charge structure d'hébergement	93	31	32	10	6	172
	12%	14%	17%	26%	7%	13%
Autres motifs	77	23	28	1	6	135
	10%	11%	15%	3%	7%	10%
Rupture ou violence familiale, conjugale...	76	25	20	0	6	127
	10%	12%	10%	0%	7%	10%
Expulsion locative, perte du logement	73	25	8	10	3	119
	10%	12%	4%	26%	3%	9%
Départ du dépt. ou pays d'origine	50	7	0	0	1	58
	7%	3%	0%	0%	1%	4%
Fin de prise en charge ASE	20	7	3	1	1	32
	3%	3%	2%	3%	1%	2%
Absence de ressources, perte d'emploi	17	4	4	0	1	26
	2%	2%	2%	0%	1%	2%
Ensemble	756	215	193	39	86	1289
	100%	100%	100%	100%	100%	100%

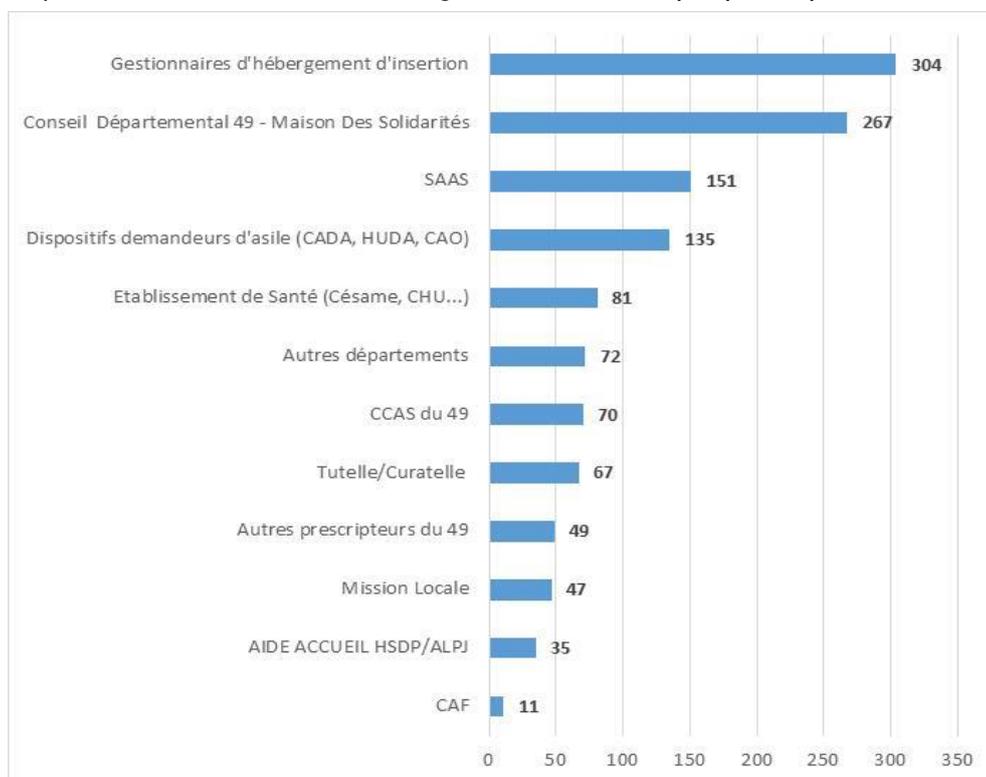
Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

Sur le Saumurois, on note peu de motif « expulsion locative, perte du logement » (4 % contre 9 % au niveau départemental). Par contre les « fin de prise en charge structure d'hébergement » sont surreprésentées (15 % contre 13 % au niveau départemental).

Enfin pour les demandes provenant de l'arrondissement de Segré et d'autres départements, le motif « Sortie de prison, de dispositifs asiles » est le premier motif de demande. Pour Segré, le motif « expulsion locative, perte du logement » représente également une part significative.

Les prescripteurs

Répartition des demandes d'hébergement d'insertion par prescripteurs en 2018



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

Les 3 premiers prescripteurs sont identiques à 2017 et représentent plus de la moitié des demandes. Il s'agit :

➤ **des gestionnaires d'hébergement d'insertion pour 23,6%** des demande (dans le cadre notamment de parcours HU/HI et de mesures ASSL pratiquées par les associations). Leur poids dans les demandes est identique à 2017 (23,6 % également en 2017) et ils restent les premiers prescripteurs de demandes.

➤ **du Conseil Départemental via les Maisons des Solidarités (20,7% des ménages demandeurs)**. Les MDS restent le deuxième prescripteur mais on note une baisse dans la part des demandes et en volume (-2 points de % et 24 demandes en moins).

➤ **du SAAS avec 11,7% des demandes**. Pour ce prescripteur on note une baisse du nombre de demande (-20 demandes) qui se traduit par une baisse dans la part des demandes de 2 points de %.

On observe par ailleurs une augmentation significative, pour la deuxième année consécutive, de demandes émanant des dispositifs de demandeurs d'asile (+47 demandes). Ils représentent 10,5% des demandes.

Les demandes émanant de CCAS du département ont également fortement augmenté (+24 demandes) ainsi que celles des Missions Locales (+9 demandes) et des Etablissement de Santé (+16 demandes).

Enfin les demandes provenant d'autres départements restent stables par rapport à 2017 (72 contre 76 en 2017), après une année 2016 où elles avaient fortement augmenté.

L'instruction des demandes auprès du SIAO

Rappel

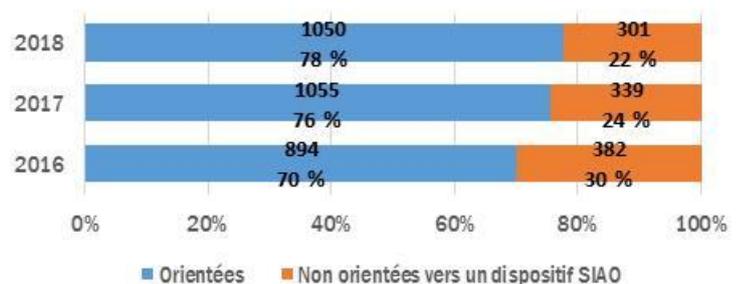
L'instruction des demandes se fait selon deux modalités : la Cellule d'Instruction (CI) qui se réunit deux fois par semaine et la Commission Partenariale d'Orientation (CPO) composée de différents partenaires qui se tient tous les quinze jours.

En 2018, le SIAO a réalisé 1280 instructions de ménages demandeurs unique et validé l'entrée en directe de 71 ménages soit 1351 ménages au total. Par ailleurs, sur les 1280 demandes instruites, 57 concernent un réexamen d'un dossier orienté avant 2018 (pour divers motifs notamment, évolution/modification de la situation du ménage demandeur, refus structure, élargissement de la demande...). Par ailleurs de nombreux dossiers ont été réexaminés plusieurs fois au cours de l'année 2018.

Sur les 1351 demandes de ménages instruites ou entrées en directes, 1050 ont été orientées vers un dispositif SIAO (soit 78 %) et 301 n'ont pas été orientées vers un dispositif SIAO pour diverses raisons (voir détail p. 28). On peut noter la hausse de la part des demandes orientées vers un dispositif SIAO depuis 2016.

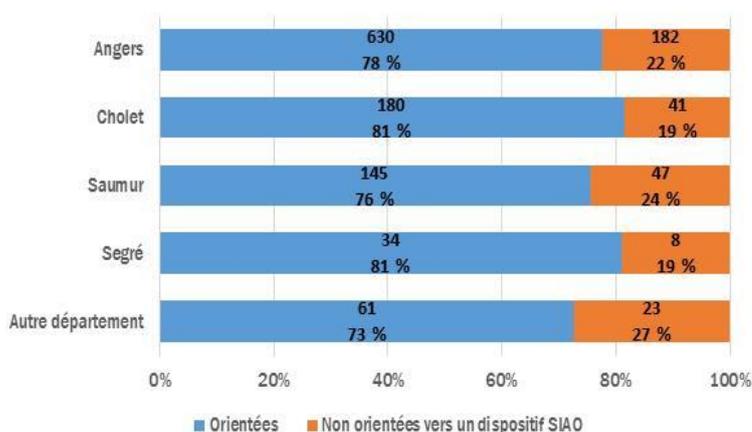
Les autres demandes ont pu être orientées vers du logement autonome ou vers des dispositifs non gérés par le SIAO (type TEMPO).

Demandes instruites ou entrées en directes: comparaison entre 2016 et 2018



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2016 à 2018

Demandes instruites en 2018 par arrondissements de résidence



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

Hormis pour les demandes dont le ménage réside hors du département au moment de la demande, pour l'ensemble des arrondissements la part des demandes orientées est supérieure à 75 % et monte même jusqu'à 81 % pour Cholet et Segré.

On note une forte baisse des demandes orientées pour l'arrondissement de Saumur par rapport à 2015, 2016 et 2017 (autour des 85 % chaque année contre 76 % en 2018). Pour Cholet par contre la part des demandes orientées est en forte hausse par rapport à 2017 (+12 points de %).

Les ménages orientés

Evolution des orientations par dispositifs entre 2016 et 2018

	Nombre d'orientations			Part des orientations		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
ALT	146	159	125	13,9%	15,1%	14,0%
ALT réfugiés	105	87	49	10,0%	8,2%	5,5%
CHRS Insertion	274	274	228	26,1%	26,0%	25,5%
CHRS Stabilisation	126	95	105	12,0%	9,0%	11,7%
CHRS Bas seuil	21	27	26	2,0%	2,6%	3%
Pension de famille	64	63	48	6,1%	6,0%	5,4%
Résidence Accueil	39	24	47	3,7%	2,3%	5,3%
Résidence Sociale	78	125	111	7,4%	11,8%	12,4%
Sous-location / IML	155	170	144	14,8%	16,1%	16,1%
FJT	30	19	1	2,9%	1,8%	0%
Autre	12	12	10	1,1%	1,1%	1,1%
Ensemble	1050	1055	894	100%	100%	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2016 et 2018

Depuis 2016, la part des orientations en CHRS Insertion reste stable (autour de 26 %). On constate d'ailleurs un nombre d'orientation identique entre 2017 et 2018 : 274 orientations.

On note pour l'ALT et la Sous-location / IML une légère baisse des orientations en 2018 par rapport à 2017. Pour l'ALT, la baisse est de 13 orientations soit 1,2 point de % ; tandis que pour la Sous-Location/IML elle est de 15 orientations soit 1,3 point de % par rapport à 2016 et 2017. Pour l'ALT, la baisse fait suite à 3 années marquées par des hausses continues : 13 % en 2015, 14 % en 2016 et 15 % en 2017.

Les orientations vers l'ALT Réfugiés continuent à augmenter fortement en 2018 (+18 orientations en 2018 et +38 orientations en 2017). Ainsi la part des orientations vers l'ALT Réfugiés est passée de 5,5 % en 2015 et 2016 à 8 % en 2017 et 10 % en 2018.

Pour le CHRS Bas Seuil, on observe un léger recul en 2018 après plusieurs années marquées par une forte stabilité (21 orientations en 2018 contre entre 26 et 28 orientations de 2015 à 2017).

Le CHRS Stabilisation remonte fortement après trois années consécutives de baisse. Il retrouve la part des orientations qu'il occupé en 2016 (12 %). En volume cela correspond à 31 orientations supplémentaires entre 2017 et 2018.

La dynamique est proche pour la Résidence Accueil qui revient à un nombre d'orientations proche de celui constaté en 2015 et 2016

La part des orientations vers de la Pension de Famille reste stable depuis maintenant 4 ans (entre 5 et 6 % des orientations depuis 2015). Le nombre d'orientation en 2018 est quasiment le même que celui de 2017 (64 en 2018 contre 63 en 2017).

Pour la Résidence Sociale, la baisse des orientations est très importante en 2018 (-47 orientations). Sa part dans les orientations, qui était très stable depuis 2015 (entre 11,7 % et 12,4 %), s'écroule en 2018.

Enfin, on note l'augmentation importante du nombre d'orientation vers du FJT (+ 11 orientations).

Répartition des orientations par dispositifs selon l'arrondissement de résidence en 2018

Dispositifs	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre dép.	Ensemble
ALT	88	11	37	5	5	146
	14%	6%	26%	15%	8%	14%
ALT Réfugiés	61	1	28	6	9	105
	10%	1%	19%	18%	15%	10%
CHRS Insertion	162	70	25	2	15	274
	26%	39%	17%	6%	25%	26%
CHRS Stabilisation	71	22	25	-	8	126
	11%	12%	17%	-	13%	12%
CHRS Bas seuil	15	1	5	-	-	21
	2%	1%	3%	-	-	2%
Pension de famille	38	12	8	2	4	64
	6%	7%	6%	6%	7%	6%
Résidence Accueil	17	15	3	1	3	39
	3%	8%	2%	3%	5%	4%
Résidence Sociale	43	10	4	13	8	78
	7%	6%	3%	38%	13%	7%
Sous-location / IML	113	21	9	5	7	155
	18%	12%	6%	15%	11%	15%
FJT	21	6	1	-	2	30
	3%	3%	1%	-	3%	3%
Autres	1	11	-	-	-	12
	0%	6%	-	-	-	1%
Ensemble	630	180	145	34	61	1050
	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

○ : Valeurs marquantes

En 2018, le nombre d'orientations vers un dispositif SIAO reste relativement stable par rapport à 2017 (- 5 orientations). On observe cependant des variations assez importantes selon les arrondissements. En effet, l'arrondissement d'Angers connaît une baisse du nombre d'orientations (- 24 orientations soit une baisse de 4 %). Sur les arrondissements de Cholet et Saumur, une hausse du nombre de demande est constatée (+ 8 demandes sur l'arrondissement de Saumur soit une augmentation de 6 % et +24 demandes sur l'arrondissement de Cholet soit une augmentation de 15 %). Sur les arrondissements de Segré et pour les orientations provenant d'autres départements, on peut noter une relative stabilité des orientations (- 1 pour Segré et + 3 pour les autres départements).

Sur l'arrondissement d'Angers, les orientations en CHRS Insertion représentent la part la plus importante des orientations (26 %). Cette part est en augmentation par rapport à 2017 (+5 points de % et + 24 orientations). Le deuxième dispositif est la Sous-Location, qui connaît par contre une baisse du nombre d'orientations par rapport à 2017 (-24 orientations).

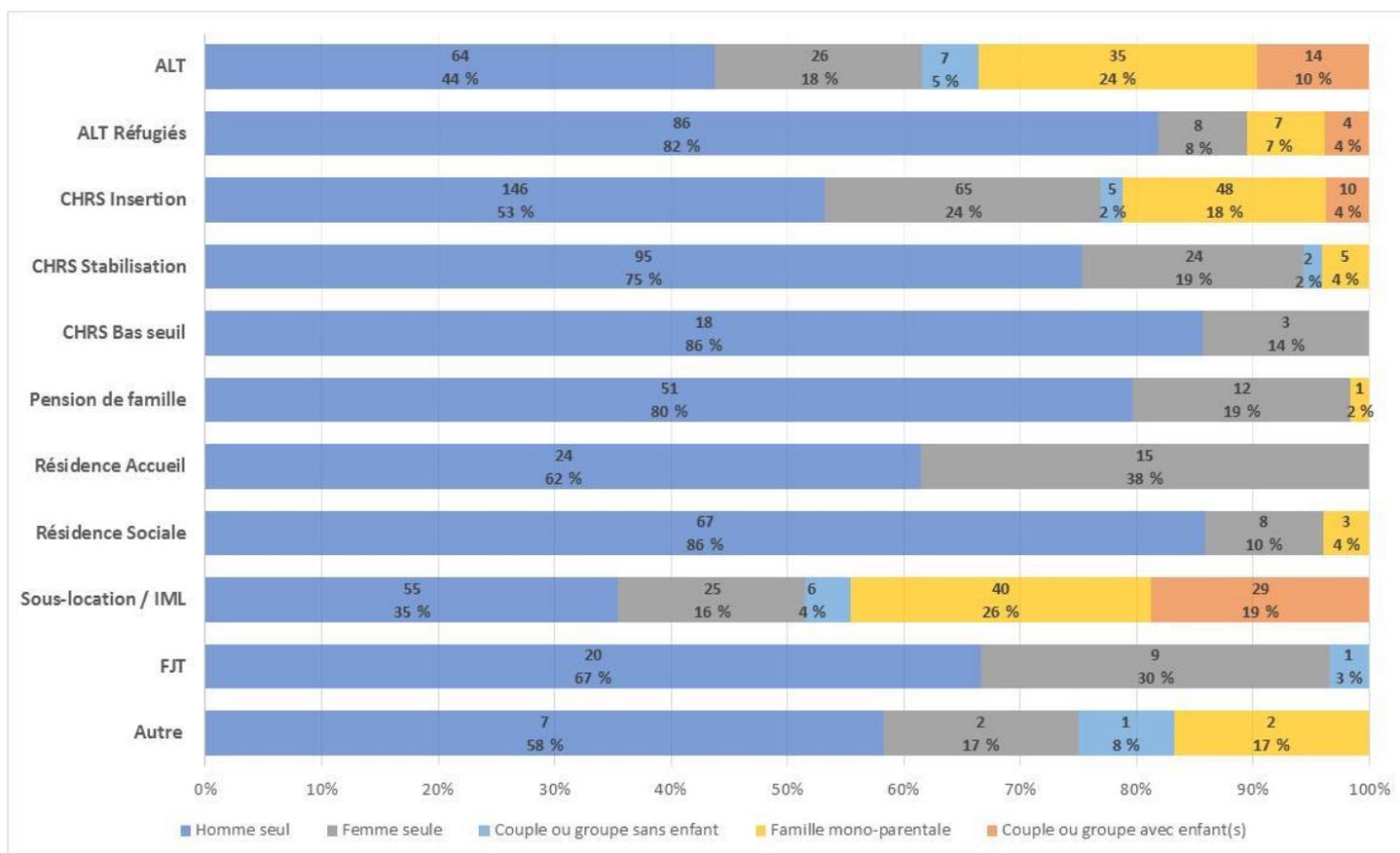
Comme de 2015 à 2017, sur l'arrondissement de Cholet la part des orientations en CHRS Insertion est très importante (39 % des orientations). Cependant, la part est moins importante qu'en 2017 (52 %).

Les ménages résidant dans l'arrondissement de Saumur sont le plus souvent orientés vers du logement temporaire (45 % contre 24% pour l'ensemble du territoire). L'augmentation de l'ALT Réfugiés est liée à la création de nouvelle place en 2018 sur Saumur.

Pour Segré, les orientations se font majoritairement vers de la Résidence Sociale (38 %) et de l'ALT Réfugiés (lié au CAO). On note toutefois une forte augmentation pour les autres dispositifs (15 orientations contre 7 en 2017 et 8 en 2016).

La majorité des orientations vers du FJT proviennent de ménages résidant sur l'arrondissement d'Angers (70 %). Quelques demandes proviennent de Cholet (6) mais seulement 1 de Saumur.

Répartition des orientations par dispositifs selon la composition familiale en 2018



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

➤ Comme nous l'avons vu précédemment, les hommes seuls occupent une part significative dans les demandes faites au SIAO (58% des demandes en 2018). Pour les ménages orientés, la part des ménages composés d'hommes seuls est encore plus importante (60% de l'ensemble des orientations). Celle-ci est particulièrement importante sur les dispositifs Bas Seuil (86%), Résidences Sociales (86%), Pensions de famille (80%), ALT Réfugiés (82%), CHRS Stabilisation (75%).

➤ Les femmes seules représentent 19 % des demandes et également 19 % des orientations. Elles sont surreprésentées, au vu de leur poids total dans les orientations, en Résidence Accueil (30%), en FJT (30%) et en CHRS Insertion (24%). On observe par contre une faible présence dans les orientations en Résidence Sociale (10%) et en ALT Réfugiés (8%).

➤ Les orientations de couples ou groupe sans enfant représentent 2 % de l'ensemble des orientations (2 % des demandeurs SIAO également). On les retrouve principalement en ALT, Sous-Location et CHRS Hors les Murs. On peut noter également quelques orientations en CHRS Insertion et Stabilisation.

➤ 13 % des ménages orientés vers un dispositif SIAO sont des familles monoparentales (14 % de la demande). La première orientation de cette typologie de ménage est le CHRS insertion (48 orientations soit 34 % des orientations des familles monoparentales). Cependant, c'est dans les dispositifs Sous-location/IML et ALT qu'elles occupent la part des orientations la plus importante (respectivement 24% et 26 % des orientations).

➤ Les couples ou groupes sans enfant représentent 5 % des orientations (pour 7 % des demandeurs). Les orientations se font majoritairement vers de la Sous-Location/IML (29 soit 19 % des orientations vers ce dispositif), de l'ALT (14 soit 10 % des orientations vers ce dispositif) et du CHRS Insertion (10 soit 4%).

Les ménages non orientés vers le SIAO

Sur les 1351 demandes instruites ou entrées en directes en 2018, 301 n'ont pas été orientées vers un dispositif du SIAO (339 en 2017). Elles représentent 22,3 % des demandes instruites (24,3 % en 2017 et 29,9 % en 2016).

Ainsi au 01/02/2019 :

- ↘ 153 ont fait l'objet d'un refus
- ↘ 82 ont été classées
- ↘ 33 demandes sont à actualiser
- ↘ 32 ont trouvé une autre solution
- ↘ 1 demande complexe est renvoyée en CPO

Les Motifs de refus du SIAO en 2018

Motif de refus	Nombre
Relève du logement autonome	75
Relève de l'urgence	16
Préconisation poursuite de l'ASLL	13
Préconisation TEMPO	7
Statut administratif / Dispositifs asiles	7
Relève du soin, problème de santé	6
Préconisation Espace Saint-Pierre	4
Manque d'adhésion	4
Autres motifs	21
Total	153

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

Le principal motif de refus est « relève du logement autonome » auquel on peut ajouter « contingent préfectoral » : 75 orientations soit près de la moitié des refus.

On retrouve ensuite le motif « relève de l'urgence » avec 16 refus.

Le troisième motif est « Préconisation ou poursuite de l'ASLL ... » avec 13 refus.

On observe ensuite un ensemble de motifs représentant chacun moins de 10 refus.

Concernant les demandes classées, on retrouve principalement trois motifs :

- « Départ vers un autre département » avec 44 soit 54 % des demandes classées.
- « Sans suite, sans nouvelles » avec 20 soit 24 % des demandes classées
- « Demande annulée » avec 15 soit 18 % des demandes classées

Les motifs de demande classés en 2018

Motif de classement	Nombre
Départ vers un autre département	44
Sans suite, sans nouvelles	20
Demande annulée par le ménage	15
Décédé	2
Incarcération	1
Total	82

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

Les motifs de ménages ayant trouvé une autre solution en 2018

Motif des autres solutions	Nombre
Logement autonome	14
Autres départements	10
Autres motifs	4
FJT	2
Espace Saint-Pierre	2
Total	32

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

Pour les ménages ayant trouvé une autre solution, on retrouve 2 motifs principaux :

- « Accès au logement autonome » avec 14 demandes
- « Solution dans un autre département avec 10 demandes

La liste d'attente au 31/12/2018

Liste d'attente au 31/12/2018 par dispositifs et selon la composition familiale	Angers	Angers Cholet	Angers Cholet Saumur	Angers Saumur	Angers Segré	Cholet	Cholet Saumur	Saumur	Segré	Total général	Ménages positionnés sur un hébergement/ logement vacant	Ménages en cours d'intégration/ en attente de capatation pour la Sous-Location
ALT	54				1	4		10	1	70	3	0
Couple avec enfants	4							1		5		
Couple sans enfant	4				1					5		
Femme seule	10							2		12		
Femme seule avec enfants	9									9		
Homme seul	27					4		6	1	38		
Homme seul avec enfants								1		1		
ALT Réfugiés	32			5				2		39	4	0
Couple avec enfants	1									1		
Femme seule	2									2		
Femme seule avec enfants	3									3		
Homme seul	26			5				2		33		
CHRS Bas Seuil	13			5				2		20	1	0
Femme seule	3									3		
Homme seul	10			5				2		17		
CHRS Hors les Murs						6				6	6	0
Couple sans enfant						1				1		
Femme seule avec enfants						2				2		
Homme seul						3				3		
CHRS Insertion	79	4	8	3		27	1	5		127	7	1
Couple avec enfants	6									6		
Couple sans enfant	2		1			1				4		
Femme seule	15		2			8		2		27		
Femme seule avec enfants	10					4				14		
Homme seul	46	3	5	3		13	1	3		74		
Homme seul avec enfants		1				1				2		
CHRS Stabilisation	7	2	3	1		12		3		28	3	0
Homme seul	7	2	3	1		12		3		28		
FJT	7					1		1		9	9	0
Femme seule	3									3		
Homme seul	4					1		1		6		
Habitat Mômes								1		1	0	0
Femme seule								1		1		
IML/Sous-location	29							1	3	33	9	40
Couple avec enfants	7									7		
Couple sans enfant	1									1		
Femme seule	5									5		
Femme seule avec enfants	3									3		
Groupe d'adultes avec enfants									1	1		
Homme seul	13								1	14		
Homme seul avec enfants								1	1	2		
Pension de Famille	21		1		1	3		2		28	2	0
Femme seule	4				1					5		
Femme seule avec enfants	1									1		
Homme seul	16		1			3		2		22		
Résidence Accueil	13	1				14		3		31	1	1
Femme seule	4	1				8				13		
Femme seule avec enfants						1				1		
Homme seul	9					5		3		17		
Résidence Sociale	19	4				10				33	18	0
Femme seule	2					1				3		
Homme seul	1									1		
Homme seul	16	4				9				29		
Total général	274	11	12	14	2	77	1	30	4	425	63	42

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

Note : Ménages positionnés sur un hébergement/logement vacant : Les ménages ont été proposés par le SIAO à une structure ayant des places vacantes. Le SIAO est en attente de la réponse des structures d'hébergements concernant ces ménages proposés. Les ménages sont toujours comptabilisés dans la liste d'attente. Par contre, les ménages en cours d'intégration ne sont plus comptabilisés sur liste d'attente

Ménages en Liste d'attente au 31/12/2018

Nature des dispositifs	Nbre de ménages en attente au 31/12/18	Délai médian d'attente* (en jours) au 31/12/18
CHRS Insertion	127	133 jours
ALT + Habitat Môme	71	167 jours
ALT Réfugiés	39	67 jours
Résidence Sociale	33	122 jours
IML/Sous-Location	33	74 jours
Résidence Accueil	31	167 jours
CHRS Stabilisation	28	86,5 jours
Pension de Famille	28	121,5 jours
CHRS Bas Seuil	20	192 jours
FJT	9	48 jours
CHRS Hors les Murs	6	209 jours
Ensemble	425	111 jours

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

* Délai d'attente à compter de l'orientation

Au 31/12/2018, 425 ménages sont en liste d'attente depuis 111 jours (délai médian), dont 63 ménages positionnés sur un hébergement ou un logement vacant. En plus des ménages sur liste d'attente, 42 ménages étaient en cours d'intégration ou en cours de captation.

Le délai médian d'attente a augmenté par rapport à 2017 (+29 jours). Cette forte hausse s'explique en partie par la hausse du délai d'attente pour le CHRS Insertion (+74 jours) qui représente 30 % des ménages en attente.

Par rapport à 2017, on peut également noter une augmentation du délai médian pour l'ALT (+59 jours), la Résidence Sociale (+29 jours), la Pension de Famille (+65 jours), le Bas Seuil (+45 jours). Le délai reste stable pour la Stabilisation (+4 jours) et diminue pour la Sous-Location (-13 jours) et l'ALT Réfugiés (-27 jours).

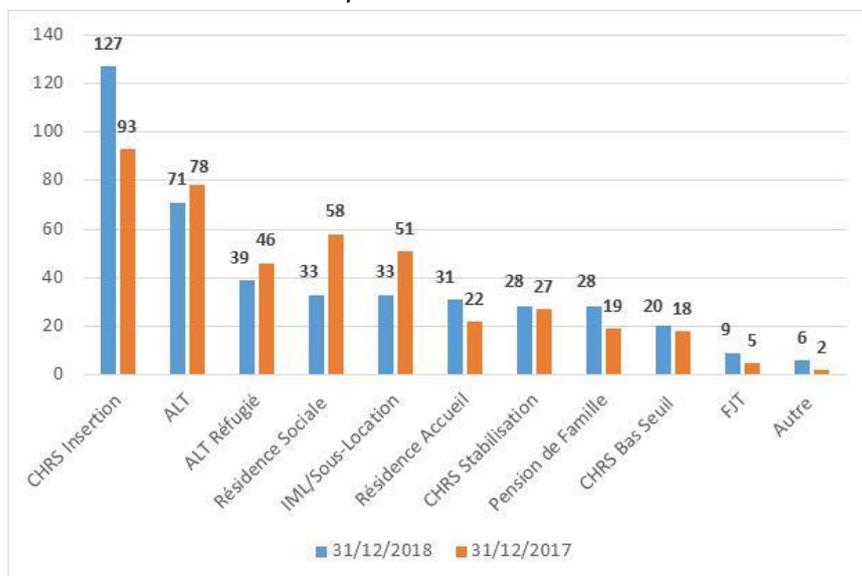
Enfin, le délai d'attente est proche ou supérieur à 6 mois pour 4 dispositifs : ALT et Résidence Accueil (5 mois et demi), Bas Seuil (6 mois et demi) et le CHRS Hors les Murs (7 mois, souvent lié à des réorientations d'un autre dispositif vers ce dispositif).

En l'espace d'un an, la donnée marquante est la très forte augmentation de la liste d'attente CHRS Insertion (+ 34 ménages). On observe également l'augmentation de la liste d'attente Résidence Accueil (+ 9), Pension de famille (+ 9), FJT (+4) et Bas Seuil (+ 4).

La liste d'attente de la Résidence Sociale a fortement diminué (- 25). On constate également la diminution des listes d'attente ALT et ALT Réfugiés (- 7 pour chacune).

Les listes d'attente CHRS Stabilisation et Bas Seuil reste relativement stable.

Evolution entre le 31/12/2017 et le 31/12/2018 des ménages en liste d'attente selon le dispositif



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

Enfin, la liste d'attente IML/ Sous-Location connaît une forte baisse (-18 ménages sur liste d'attente). On notera cependant, le nombre important de ménage en cours d'intégration (essentiellement des ménages en attente de captation par les associations) : 40 ménages.

Les ménages entrés

Répartition des ménages intégrés par dispositifs et selon l'arrondissement en 2018

540 ménages sont entrés dans un dispositif d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné en 2018 soit 784 personnes. (529 ménages et 810 personnes en 2017).

Les principaux dispositifs intégrés par les ménages sont :

- les CHRS Insertion (113 ménages soit 21 %)
- le CHRS Stabilisation (89 ménages soit 16 %)
- l'IML/sous-location (80 ménages soit 15 %)
- l'ALT Réfugiés (68 ménages soit 13 %)
- l'ALT (64 ménages soit 12 %)

Sur l'arrondissement d'Angers, le premier dispositif est la sous-location (22 % des entrées). Le CHRS Insertion est le second dispositif en matière d'entrée (16 % des entrées) mais les ménages de l'arrondissement sont moins souvent entrés sur ce dispositif que pour Cholet et Saumur. On retrouve également l'ALT Réfugiés avec 50 entrées (16 %) soit une grande partie des entrées au niveau départemental (50 sur 68).

Dispositif	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT	40	7	17	-	64
	13%	6%	15%	-	12%
ALT Réfugiés	50	-	14	4	68
	16%	-	12%	50%	13%
CHRS Bas seuil	4	-	5	-	9
	1%	-	4%	-	2%
CHRS Hors les Murs	-	8	-	-	8
	-	7%	-	-	1%
CHRS Insertion	50	40	23	-	113
	16%	35%	20%	-	21%
CHRS Stabilisation	40	15	34	-	89
	13%	13%	30%	-	16%
FJT	8	1	-	-	9
	3%	1%	-	-	2%
Habitat Môme	-	-	6	-	6
	-	-	5%	-	1%
Pension de famille	9	9	11	3	32
	3%	8%	10%	38%	6%
Résidence Accueil	3	8	1	-	12
	1%	3%	0%	-	2%
Résidence Sociale	35	15	-	-	50
	11%	5%	-	-	9%
Sous-location / IML	67	10	2	1	80
	22%	9%	2%	13%	15%
Ensemble	306	113	113	8	540
	100%	100%	100%	100%	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

Sur l'Arrondissement de Cholet, les entrées en CHRS Insertion représentent 35 % des entrées mais le nombre d'entrées vers ce dispositif a fortement diminué : - 20 ménages entrés (contre 55% en 2016). On peut noter les 8 entrées en CHRS Hors les Murs également.

Sur l'arrondissement de Saumur, les entrées se sont faites pour moitié en CHRS Stabilisation et Insertion (57 entrées contre 52 en 2017). On peut noter la baisse du nombre d'entrée en ALT par rapport à 2017 (-6 entrées).

Sur l'arrondissement de Segré, l'ALT Réfugiés représente 50 % des entrées. Pour la Pension de Famille le nombre d'entrées est inférieur à celui de l'an dernier (3 entrées contre 5 en 2017).

Evolution des ménages intégrés par arrondissement entre 2015 et 2018

	2018		2017		2016		2015	
Angers	306	57%	289	55%	272	58%	253	57%
Cholet	113	21%	122	23%	91	19%	79	18%
Saumur	113	21%	102	19%	106	22%	106	24%
Segré	8	1%	16	3%	4	1%	5	1%
Ensemble	540	100%	529	100%	473	100%	443	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2015 à 2018

Le nombre d'entrées de ménages ne cesse d'augmenter depuis 2015 avec presque 100 entrées en plus entre 2015 et 2018.

La part des entrées sur Angers retrouve son niveau de 2015 et 2016 (57 %)

Après plusieurs années de stagnation, les entrées sur Saumur ont augmenté en 2018 (+9 entrées) et sa part dans les entrées départementales repart à la hausse.

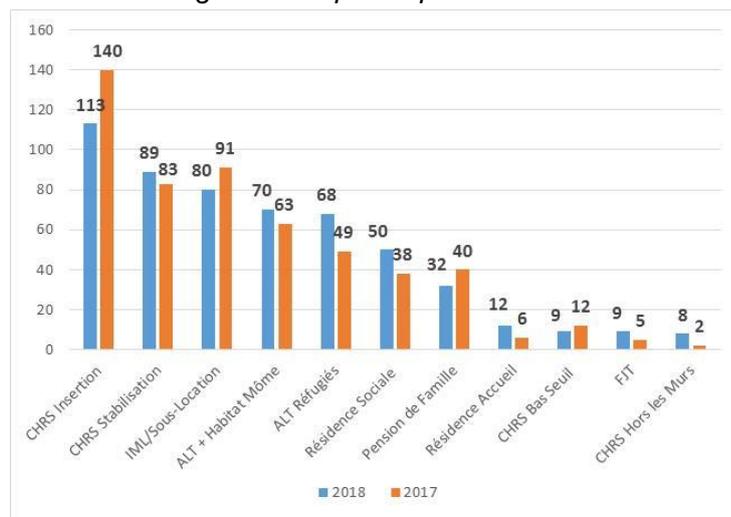
Enfin, sur l'Arrondissement de Cholet, la dynamique est inversée puisque après plusieurs années de hausse, le nombre d'entrées diminue en 2018 (-9 entrées) en raison de la baisse des entrées en CHRS Insertion.

Evolution des ménages entrés par dispositif entre 2017 et 2018

En terme de dynamique entre 2017 et 2018, on observe la baisse significative du nombre d'entrées en CHRS Insertion (-27 entrées).

Dans les baisses, on peut également noter l'IML/Sous Location (-11 entrées), la Pension de Famille (- 8 entrées) et le Bas-Seuil (-3 entrées mais sur un faible volume).

Dans les hausses, on observe une augmentation importante pour l'ALT Réfugiés (+19 entrées) et pour la Résidence Sociale (+ 12 entrées) et la Résidence Accueil (+6 entrées) et le Hors les Murs (+ 6 entrées). La stabilisation, l'ALT les FJT connaissent également de légères hausses.



Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2017 à 2018

Les délais d'attente avant l'entrée

Le délai d'attente médian entre la réception du dossier par le SIAO et l'intégration dans une structure est de **129,5 jours pour les ménages entrés en 2018** (92,5 en 2017). En CHRS Stabilisation le délai d'attente n'est que de 68 jours tandis qu'en Résidence Accueil, il est de 345 jours.

Délais médian d'attente (en jours) des ménages entrés dans un dispositif en 2018 par arrondissement et par dispositif

Dispositifs	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT + Habitat Môme	183	242	75	-	146
ALT Réfugiés	156	-	80	66	118
CHRS Bas Seuil	241,5	-	198	-	219,5
CHRS Hors les Murs	-	51	-	-	51
CHRS Insertion	132	70	70	-	104
CHRS Stabilisation	82,5	168	37	-	68
FJT	77,5	27	-	-	76
Pension de Famille	231	134	46	71	85
Résidence Accueil	340	376,5	350	-	345
Résidence Sociale	142	207	-	-	160
Sous-location / IML	175	138	94	252	174
Ensemble	158	139	67	71	129,5

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2018

Nbre de ménages intégrés inférieur à 10 : délai médian à prendre avec précaution

Attention : Les personnes entrées en direct dans les structures ne sont pas comptabilisées dans le délai médian d'attente.

Or, on peut noter que ces deux dispositifs ont des délais courts. De plus sur Angers le poids de l'ALT, Sous-Location et Résidence Sociale est plus important, avec des délais nettement plus longs.

On observe un délai pour les ménages intégrés supérieur à 4 mois pour 5 dispositifs : ALT (146 jours), CHRS Bas Seuil (219,5 jours), Résidence Sociale (160 jours) et Résidence Accueil (345 jours) et Sous-Location (174

Par rapport à 2017, on notera une augmentation du délai d'attente pour l'ensemble des territoires (hormis Segré) et pour la majorité des dispositifs (ALT, Bas-Seuil, Stabilisation, CHRS Insertion, FJT et Sous-Location). Le délai est stable pour la Pension de Famille et la Résidence Sociale et il diminue pour l'ALT Réfugiés et la Résidence Accueil.

De l'orientation à l'entrée

Nombre d'orientations et d'entrées par arrondissement (de résidences pour les orientations et de la structure intégrée pour les entrées) selon le dispositif et la composition des ménages en 2018

DISPOSITIF	ANGERS		CHOLET		SAUMUR		SEGRE		AUTRE DPT Orientations	Ensemble	
	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées		Orientations	Entrées
ALT	88	40	11	7	28	17	5	0	5	137	64
Couple avec enfant(s)	11	5	0	0	1	0	1	0	0	13	5
Couple sans enfant	6	0	0	0	0	1	1	0	0	7	1
Femme seule	15	6	0	1	7	3	1	0	0	23	10
Homme seul	36	21	7	4	15	9	2	0	4	64	34
Famille monoparentale	20	8	4	2	5	4	0	0	1	30	14
ALT réfugiés	61	50	1	0	28	14	6	4	9	105	68
Couple avec enfant(s)	3	1	0	0	1	0	0	0	0	4	1
Femme seule	6	3	0	0	1	0	0	0	1	8	3
Homme seul	49	43	1	0	25	14	6	4	5	86	61
Famille monoparentale	3	3	0	0	1	0	0	0	3	7	3
CHRS Bas Seuil	15	4	1	0	5	5	0	0	0	21	9
Femme seule	2	0	0	0	1	0	0	0	0	3	0
Homme seul	13	4	1	0	4	5	0	0	0	18	9
CHRS Hors les Murs	1	0	11	8	0	0	0	0	0	12	8
Couple sans enfant	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Femme seule	1	0	1	2	0	0	0	0	0	2	2
Homme seul	0	0	7	6	0	0	0	0	0	7	6
Famille monoparentale	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0
CHRS Insertion	162	50	70	40	25	23	2	0	15	274	113
Couple avec enfant(s)	5	3	4	2	0	0	0	0	1	10	5
Couple sans enfant	4	1	1	0	0	0	0	0	0	5	1
Femme seule	32	10	22	10	7	5	0	0	4	65	25
Homme seul	92	13	30	20	16	18	1	0	7	146	51
Famille monoparentale	29	23	13	8	2	0	1	0	3	48	31
CHRS Stabilisation	71	40	22	15	25	34	0	0	8	126	89
Couple sans enfant	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0
Femme seule	13	11	3	4	6	7	0	0	2	24	22
Homme seul	53	26	18	11	18	25	0	0	6	95	62
Famille monoparentale	4	3	0	0	1	2	0	0	0	5	5
FJT	21	8	6	1	1	0	0	0	2	30	9
Couple sans enfant	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Femme seule	5	1	3	0	1	0	0	0	0	9	1
Homme seul	15	7	3	1	0	0	0	0	2	20	8
Habitat Mômes	0	0	0	0	9	6	0	0	0	9	6
Couple avec enfant(s)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0
Femme seule	0	0	0	0	3	2	0	0	0	3	2
Famille monoparentale	0	0	0	0	5	4	0	0	0	5	4
IML / Sous-location	113	67	21	10	9	2	5	1	7	155	80
Couple avec enfant(s)	19	8	5	4	1	0	2	0	2	29	12
Couple ou groupe sans enfant	4	4	2	2	0	0	0	0	0	6	6
Femme seule	17	9	5	0	3	0	0	0	0	25	9
Homme seul	46	29	2	1	3	1	2	1	2	55	32
Famille monoparentale	27	17	7	3	2	1	1	0	3	40	21
Pension de Famille	38	9	12	9	8	11	2	3	4	64	32
Femme seule	8	2	3	2	1	1	0	1	0	12	6
Famille monoparentale	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Homme seul	29	7	9	7	7	10	2	2	4	51	26
Résidence Accueil	17	3	15	8	3	1	1	0	3	39	12
Femme seule	4	1	9	3	0	0	0	0	2	15	4
Homme seul	13	2	6	5	3	1	1	0	1	24	8
Résidence Sociale	43	35	10	15	4	0	13	0	8	78	50
Femme seule	5	5	1	0	1	0	0	0	1	8	5
Homme seul	36	27	9	15	3	0	13	0	6	67	42
Famille monoparentale	2	3	0	0	0	0	0	0	1	3	3
Total général	630	306	180	113	145	113	34	8	61	1 050	540
Couple avec enfant(s)	38	17	9	6	4	0	3	0	3	57	23
Couple sans enfant	16	5	5	2	0	1	1	0	0	22	8
Femme seule	108	48	47	22	31	18	1	1	10	197	89
Homme seul	382	179	93	70	94	83	27	7	37	633	339
Famille monoparentale	86	57	26	13	16	11	2	0	11	141	81

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2018

■ : Nombre d'entrées ≤ à 50% du nombre d'orientations

■ : Nombre d'entrées ≥ à 50% du nombre d'orientations

Note : On retrouve dans le tableau des cas où le nombre d'entrées est supérieur au nombre d'orientations. Cela peut s'expliquer par des entrées faisant suite à des orientations de 2016 et par des orientations vers des dispositifs SIAO de ménages résidants sur d'autres départements ou d'autres arrondissements (certaines personnes peuvent résider sur un territoire et être entrées sur un autre territoire).

Note explicative

1- La capacité d'absorption nous permet d'évaluer la capacité du réseau SIAO à absorber les orientations sur une période donnée selon le territoire, les dispositifs et les compositions familiales (capacité d'absorption = (nombre d'entrées / nombre d'orientations)*100

En 2018, l'ensemble des dispositifs SIAO ont une capacité d'absorption légèrement supérieure à 50 % (51,4%) Cela signifie que le nombre d'entrées correspond à 51,4% des ménages s'étant vu proposer une orientation en 2018 (attention : ce ne sont pas nécessairement les mêmes ménages). Si l'on compare par rapport à 2016 et 2017, la capacité d'absorption est globalement stable (50,1 % en 2017 et 52,9 % en 2016). La légère augmentation du nombre d'entrée en 2018 (+11 entrées) entraîne cette légère augmentation de la capacité d'absorption puisque les orientations sont restées stable.

📌 Lorsqu'on observe par territoire :

Sur l'arrondissement d'Angers, la capacité d'absorption de l'ensemble des dispositifs est nettement plus faible que sur les autres territoires et apparait comme la seule en dessous des 50 % (49 % contre 63 % pour l'arrondissement de Cholet et 78 % pour celui de Saumur) hormis Segré. Malgré cette part plus faible, on observe une augmentation de la capacité d'absorption sur Angers (+ 4,4 points de %). Elle reste néanmoins inférieure à celle de 2016 qui dépassait les 50 % (52 %).

Pour l'arrondissement de Cholet, la capacité d'absorption a fortement chuté par rapport à 2017 (-15,4 points de %). Elle reste toutefois à un niveau élevé avec une capacité d'absorption de 63 %.

Sur l'arrondissement de Saumur, la capacité continue comme en 2017 a augmenté et dépasse cette année les 3/4 (73 % en 2016, 75 % en 2017 et 78 %).

Enfin, la très faible capacité d'absorption sur l'arrondissement de Segré (8 sur 34 soit 24 %) s'explique par le faible nombre de dispositifs sur le territoire (principalement Pension de Famille et ALT Réfugiés). Cela ne signifie pas que les personnes orientées ne sont pas entrées sur un dispositif d'un autre territoire. On peut citer à titre d'exemple les 13 hommes seuls, résidant sur l'arrondissement de Segré au moment de la demande, orientés sur de la Résidence Sociale, ayant pu rentrer sur les différentes Résidences Sociales de Cholet de de Saumur.

📌 Lorsqu'on observe par dispositif :

Deux dispositifs ont une capacité d'absorption très faible (inférieure à 1/3) : Le FJT (30 % contre 26 % en 2017) et la Résidence Accueil (31 % contre 25 % en 2017).

Pour trois dispositifs la capacité d'absorption est faible (entre 40 et 50 %) : l'ALT (47 % contre 39 % en 2017), le CHRS Bas Seuil (43 % contre 44 % en 2017) et le CHRS Insertion (41 % contre 50 % en 2017).

Deux dispositifs ont une capacité d'absorption moyenne (entre 50 et 60 %) : La Pension de Famille (50 % contre 70 % en 2017) et l'IML /Sous-Location (52 % contre 54 % en 2017).

Enfin pour 5 dispositifs la capacité d'absorption est importante (supérieure à 60 %) : le CHRS Stabilisation (71 %), l'ALT Réfugiés (65 % contre 55 % en 2017), le CHRS Hors les Murs (67 %), Habitat Mêmes (67 %) et la Résidence Sociale (64 % contre 30 % en 2017).

📌 **Lorsqu'on observe par composition familiale :**

Pour les familles, la capacité d'absorption est très faible pour les couples avec et sans enfant(s) (respectivement 40 et 36 %). Elle apparaît par contre très importante pour les familles monoparentales (57 %).

Concernant les personnes isolées, on note une grande différence entre les femmes et les hommes. En effet la capacité d'absorption n'est que de 45 % pour les femmes seules tandis qu'elle s'élève à 53 % pour les hommes seuls.

📌 **Lorsqu'on croise les variables « territoire », « dispositifs » et « composition familiale », les principaux éléments de « tension » qui ressortent sont :**

- Une capacité d'absorption extrêmement faible en CHRS Insertion pour les isolés sur l'Arrondissement d'Angers (31 % pour les femmes seules et 14 % pour les hommes seuls) qui représentent un nombre important d'orientations (124) On note également une faible capacité d'absorption en CHRS Insertion pour les couples sans enfant sur le département (20 %, mais un faible nombre : 5 orientations et une entrée). On retrouve également une capacité d'absorption assez faible pour les femmes seules sur Cholet (45 %).

- Pour le CHRS Bas-Seuil la situation est identique sur l'arrondissement d'Angers avec 4 entrées pour 15 orientations (27 % de capacité d'absorption)

- En CHRS Stabilisation, la tension sur les dispositifs est bien moindre. On observe néanmoins une capacité d'absorption moyenne pour les hommes seuls sur Angers (49 %) et une absence d'entrée pour les couples sans enfant sur l'ensemble du département malgré deux orientations.

- Pour l'ALT, la situation s'est nettement améliorée sur l'arrondissement d'Angers par rapport à 2017 avec la création de nouvelles places (passage de 35 % à 45 % de capacité d'absorption entre 2017 et 2018). Cependant, hormis pour les hommes seuls, la capacité d'absorption reste faible pour l'ensemble des compositions familiales. Elle est même nulle pour les couples sans enfant (5 orientations et 0 entrées). Concernant l'ALT, on peut également noter que 5 orientations se sont faites pour des ménages résidant sur l'arrondissement de Segré. Il peut être intéressant de s'interroger si ces 5 ménages auraient été intéressés par une offre d'ALT sur Segré.

- La capacité d'absorption pour le FJT est faible pour l'ensemble des territoires (8 entrées pour 21 orientations sur Angers, 1 entrée pour 6 orientations sur Cholet et 1 orientation pour aucune entrée sur Saumur).

- Pour l'IML/Sous Location la situation est inversée puisque la capacité d'absorption apparaît inférieure à 50 % sur l'ensemble des arrondissements hormis celui d'Angers : 48 % sur Cholet, 22 % sur Saumur et 20 % sur Segré. Sur Cholet les capacités d'absorption sont très faibles pour les femmes seules (5 orientations pour 0 entrée) et pour les familles monoparentales (7 orientations pour 3 entrées) tandis que pour Saumur ce sont l'ensemble des compositions familiales qui connaissent une faible capacité d'absorption.

- Concernant les Pensions de Familles, on retrouve une dichotomie très forte entre Angers et les autres territoires. En effet, sur Cholet, Saumur et Segré la capacité d'absorption est très élevée, tandis que sur Angers elle est très faible (24 %).

- Enfin, concernant la Résidence Accueil, on observe une très faible capacité d'absorption sur Angers (17 %) et sur Saumur (33 % mais sur un faible volume : 3 orientations et 1 entrée).

Les ménages sortis

Répartition des ménages sortis par dispositif et selon l'arrondissement de la structure d'hébergement en 2018

Dispositif	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT	30 11%	5 5%	15 15%	-	50 11%
ALT Réfugié	44 16%	-	5 5%	3 43%	52 11%
CHRS Bas Seuil	4 1%	-	5 5%	-	9 2%
CHRS Hors les Murs	-	6 7%	-	-	6 1%
CHRS Insertion	49 18%	45 49%	21 22%	-	115 25%
CHRS Stabilisation	39 14%	15 16%	32 33%	-	86 18%
FJT	4 1%	-	-	-	4 1%
Habit Môme	-	-	6 6%	-	6 1%
Pension de Famille	8 3%	6 7%	11 11%	2 29%	27 6%
Résidence Accueil	3 1%	3 3%	1 1%	-	7 1%
Résidence Sociale	26 9%	3 3%	-	-	29 6%
Sous-location / IML	67 24%	8 9%	1 1%	2 29%	78 17%
Ensemble	274 100%	91 100%	97 100%	7 100%	469 100%

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2018

469 ménages sortis en 2018 (46 de plus qu'en 2017), soit 697 personnes.

58 % de ces ménages sont sortis d'une structure de l'arrondissement d'Angers (comme en 2017) 19 % de l'arrondissement de Cholet (23 % en 2017), 21 % de celui de Saumur (18 % en 2015) et 1,5% de celui de Segré.

Comme en 2017, les ménages sortis de structures de l'arrondissement d'Angers sortent plus fréquemment des dispositifs IML/Sous Location et ALT Réfugiés comparé au reste du territoire.

De manière identique à 2016 et 2017, les ménages de l'arrondissement de Saumur sont proportionnellement plus sortis d'ALT et de CHRS Stabilisation.

Enfin, les ménages sortis de l'arrondissement de Cholet sont principalement sortis de CHRS (49%). Cette part est nettement supérieure au reste du territoire.

La différence entre le nombre d'entrées et de sorties est significative (+ 71 entrées). On peut trouver des éléments d'explication :

- Résidence Sociale : 21 entrées en plus qui s'expliquent en partie par un nombre d'entrées bien plus important en 2018 qu'en 2017 (38 entrées en 2017 contre 50 en 2018). Ainsi, les personnes qui sortent sont entrées à une période où le nombre d'entrées étaient inférieur.
- ALT Réfugiés : 16 entrées en plus qui s'expliquent principalement par la création de nouvelles places en ALT Réfugiés à France Horizon sur Saumur et Segré
- ALT : 14 entrées en plus qui s'expliquent principalement par la création de nouvelles places sur Angers notamment à Aide Accueil.
- Résidence Accueil : 5 entrées en plus qui s'expliquent par la création de 4 places supplémentaires à la Gautrêche.
- Pension de Famille : 5 entrées en plus qui s'expliquent par un meilleur taux de remplissage du dispositif. En effet des places étaient vacantes en fin d'année 2017.
- Pour le CHRS Hors les Murs et le FJT : respectivement 2 et 5 entrées en plus qui s'expliquent par l'augmentation des entrées sur ces deux dispositifs en 2018.

Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure

La durée médiane de séjour est de 299 jours (environ 10 mois), pour les ménages sortis d'une structure d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné au cours de l'année 2018, avec toutefois des variations importantes selon le dispositif. Cette durée a diminué de 31 jours par rapport à 2017 (330 jours en 2017) mais reste toujours supérieure à 2016 (278 jours en 2016).

Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure par dispositifs et selon l'arrondissement (en jours) en 2018

Dispositifs	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT + Habitat Môme	402	257	372	-	378
ALT Réfugiés	222	-	252	241	222
CHRS Bas seuil	321	-	245	-	263
CHRS Hors les Murs	-	182,5	-	-	182,5
CHRS Insertion	334	219	237	-	287
CHRS Stabilisation	165	112	74,5	-	124,5
FJT	391	-	-	-	391
Pension de famille	555	207,5	1 759	208	558
Résidence Accueil	1 513	1 367	414,5	-	1 367
Résidence Sociale	747,5	606	-	-	718
Sous-location / IML	530	296,5	809	1 663	514
Ensemble	376	205	170	558	299

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2018

 Nombre de ménages sortis inférieur à 10

La durée de séjour médiane varie fortement en fonction des dispositifs. Comme en 2016 et 2017, la durée de séjour la plus courte et logiquement en CHRS Stabilisation. La durée de séjour la plus longue est en Résidence Accueil (7 sorties après plus de 3 ans et demi en durée médiane). Il semble important de rappeler que pour ce dispositif les personnes peuvent rester de manière pérenne, tout comme pour la Pension de Famille (558 jours soit 1 an et demi).

Comme en 2016 et en 2017, les durées de séjours les plus courtes sont observées sur l'arrondissement de Saumur (170 jours soit moins de 6 mois). On note d'ailleurs, pour cet arrondissement, une baisse de 35 jours du délai médian. Pour l'arrondissement de Cholet, la durée de séjour est de 205 jours soit 7 mois. Enfin sur l'Arrondissement d'Angers, on peut noter une durée de séjour deux fois plus longue qu'à Saumur et Cholet : 376 jours soit légèrement plus d'un an de durée de séjour pour la médiane. Le poids plus important de dispositifs avec des durées de séjours potentiellement plus longues peut expliquer pour partie l'écart très important entre Angers et le reste du territoire. On notera toutefois que pour la plupart des dispositifs les durées sont plus longues sur l'arrondissement d'Angers.

Pa rapport à 2017, les durées de séjours diminuent pour l'ensemble des dispositifs hormis pour Segré (+10 jours). Elles diminuent de 24 jours pour Angers, de 7 jours pour Cholet et de 35 jours pour Saumur.

Pour les dispositifs CHRS, les durées de séjours sont nettement inférieures à un an (de 4 mois pour la Stabilisation à 9 mois et demi pour le CHRS Insertion). Pour les autres dispositifs les durées sont supérieures à 1 an. Lorsque l'on compare les durées médianes par dispositifs par rapport à 2017, on note une relative stabilité (- de 20 jours d'écart) pour l'ALT (+9 jours), l'ALT Réfugiés (-16 jours), le CHRS Insertion (+15 jours), le CHRS Stabilisation (-8 jours), On observe par contre une diminution importante pour le CHRS Bas Seuil (-223 jours) et la Pension de Famille (-214 jours). La Sous-Location, la Résidence Accueil et la Résidence Sociale connaissent une augmentation importante (respectivement +41 jours, +709 jours et +110 jours).

Les types de sortie

Répartition des motifs de sortie des ménages en 2018

Motifs de sortie	Hébergement d'insertion		Logement Accompagné		Ensemble des Sorties	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Accès au logement autonome	106	33,3%	85	56,3%	191	40,7%
Accès à un logement autonome HLM	82	25,8%	68	45,0%	150	32,0%
Accès à un logement parc privé	24	7,5%	11	7,3%	35	7,5%
Accès à un logement	0	0,0%	6	4,0%	6	1,3%
Sortie vers un hébergement d'insertion/ logement accompagné	52	16,4%	11	7,3%	63	13,4%
Sortie vers du CHRS Insertion	17	5,3%	1	0,7%	18	3,8%
Sortie vers IML/Sous location	11	3,5%	2	1,3%	13	2,8%
Sortie vers de la Pension de Famille	6	1,9%	3	2,0%	9	1,9%
Sortie vers de la Résidence Sociale	7	2,2%	1	0,7%	8	1,7%
Sortie vers ALT	5	1,6%	2	1,3%	7	1,5%
Sortie vers de la Résidence Accueil	2	0,6%	1	0,7%	3	0,6%
Sortie vers du CHRS Hors les murs	2	0,6%	1	0,7%	3	0,6%
Sortie vers un FJT	2	0,6%	0	0,0%	2	0,4%
Hébergement chez des tiers	52	16,4%	18	11,9%	70	14,9%
Départ volontaire de la personne	26	8,2%	7	4,6%	33	7,0%
Exclusion de la structure	19	6,0%	2	1,3%	21	4,5%
Transformation de place ALT Réfugiés en place CPH	20	6,3%	0	0,0%	20	4,3%
Retour à la rue	7	2,2%	2	1,3%	9	1,9%
Retour domicile conjugal, familial / Recomposition familiale	6	1,9%	2	1,3%	8	1,7%
Décès	3	0,9%	5	3,3%	8	1,7%
Incarcération	7	2,2%	1	0,7%	8	1,7%
Sortie vers de l'urgence	6	1,9%	0	0,0%	6	1,3%
Sortie vers un autre dispositif d'hébergement/logement	5	1,6%	1	0,7%	6	1,3%
Sortie vers un établissement de santé, médico-social ou un EHPAD	1	0,3%	5	3,3%	6	1,3%
Fin de séjour	3	0,9%	1	0,7%	4	0,9%
Autres motifs	5	1,6%	11	7,3%	16	3,4%
Ensemble	318	100%	151	100%	469	100%

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2018

Hébergement d'insertion : CHRS Bas Seuil, CHRS Stabilisation, CHRS Insertion, ALT, ALT Réfugiés

Logement accompagné : Sous-Location, IML, Pension de Famille, Résidence Accueil, Résidence Sociale, CHRS Hors Les Murs, FJT

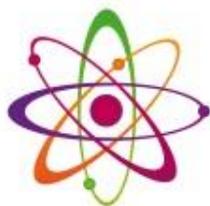
En 2018, sur les 469 ménages sortis des dispositifs d'hébergement :

- 40,7 % ont accédé à un logement autonome dont une grande majorité vers du logement social (150 sur 191)
- 13,4 % sont sortis vers un hébergement d'insertion ou du logement accompagné (63 sorties)
- 16,4 % sont sortis vers un hébergement chez des tiers (70 sorties)

Lorsqu'on s'intéresse aux sorties d'hébergement d'insertion, celles vers du logement autonome représentent 1/3 des sorties. On observe également le poids des sorties vers un autre dispositif SIAO : 16,4 % des sorties soit 52 sorties. Cela montre clairement l'importance des parcours au sein des dispositifs.

On note également le poids non négligeable pour ces dispositifs des « exclusions de la structure », des « départs volontaires des personnes » et des « fins de séjour » (48 sorties soit 15,1 % des sorties).

Pour les sorties de logements accompagnés, l'accès à un logement autonome représente plus de la moitié des sorties (56,3 %). En toute logique, les sorties vers un autre dispositif sont moindres (7,3%).



SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

SIAO49

Service Intégré d'Accueil et d'orientation
du Maine-et-Loire

51 rue des Chaffauds

49000 Angers

02.41.47.79.11

accueil@siao49.fr

www.siao49.fr